



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 29 avril 2025

Partie 2 : DRAAF - contrôle des structures - ARDC - mars - avril 2025



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture, et de la forêt**

**RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Contrôle des structures – Demandes d'autorisation d'exploiter

I - Décisions tacites : 112 accusés de réception de dossier complet

Nombre total : 112 décisions

Le 28 avril 2025

I - Décisions tacites : 112 accusés de réception de dossier complet

08240102	EARL DU COURTY COLAS	51240565	GAUVAIN VINCENT
08240151	GAEC DU PRE LAMART	51240567	EMMANUEL EMERY
08240168	EARL DES COLLINES	51240568	SCEA DETHUNE
08240177	GIRARDOT CHRISTELLE	51240574	EARL RONDEAU PASCAL
08240180	RAGUET JEAN-FRANÇOIS	51240576	VOILE LAURIANE
08240182	LARDENNOIS ADÈLE	51240578	PETITPRETRE MATTHIEU ALAIN GILBERT
08240184	EARL REGNIER MIQUEL	51240580	SCEA BOURBONNEUX CHAMPCOUELLE
08240185	LOGEART AYMERIC	51240581	BOURIANES NATHALIE JULIENNE RAYMONDE
08240191	BOURDON SÉBASTIEN	51240583	SCEA MESTRUDE-HEYVANG
08240194	SCEA GROSJEAN	51240587	SCEV BENOIT BEAUFORT ET FILS
08240206	EARL DU COULOMMIER	51240588	EI DUCHATEL YOHAN
08240207	LAPORTE LÉANDRE	51240591	EARL BAUDIER
10240286	PASQUIER CLARISSE MARIE	51240593	SCEA BRODIEZ ARNAUD
10240287-001	VALLOIS JULIEN	51240594	PERSON CLEMENT
10240290	BARRE GAUTHIER CHARLES	51240595	PERSON CAMILLE
10240293	BARBICHON THOMAS DIDIER	51240597	EARL COLLARD AURÉLIE
10240294	FAYS JEAN-MICHEL	51240599	TRANCHANT MARIE-ELISABETH BARBARA ÉLISE
10240295	EARL DU PRÉ MARTIN	51240600	EARL PASQUET
10240296	GAUTHIER CHRISTELLE GENEVIÈVE JEANNE	51240604	JUMEL CLÉMENTINE MATHILDE
10240297-001	BILLON LAETITIA	51240608	CURFS MARYSE
10240298-001	BRUGGEMAN KARINE	51240609	EARL DE SAINT PIERRE
10240300	EARL LE BORDEAU	51240612	SCEA BARONNET
10240301	EARL HUART PATRICE	51240613	LEFEBVRE FLORIAN
10240302-001	BEZANCON CLÉMENT RAOUL MICHEL	51240616	SCEA LA GRANGE AUX BOIS
10240303	LAMOUREUX VIVIEN JULES KLEBER	51240617	SAS CHAMPAGNE CUPERLY
10240304	PASQUIER JULIEN	51240618	ROLLET GUILLAUME
10240305	VIREY ÉLODIE	51240619	HENIN JULIEN
10240306	SCEV BERNARD GONET	51240620	CHAMPENOIS LAURENT
10240307	EARL LOREZ DES BUISSONS	51240624	SAS MAISON LHEUREUX
10240309	DUPONT TONY	51240626	ROUSSEAUX MAXIME
51240557	SÉJOURNÉ CÉLINE	51240628	MICHALET CORALIE
51240558	MELINE FRÉDÉRIC	51240629	GUILLAUME HELIAN SÉBASTIEN PIERRE-MARIE
51240559	EARL DES BABELEES	52240072	SCEA DE VARENCEY
51240562	HUET CHLOÉ	52240088	EARL DES COTAUX D'OUVILLE
51240563	SCEA DE TASNIERES		

52240089	GAEC LA FERME DU VAL	57240083	REITZ ÉMILIE et REITZ SÉBASTIEN
52240090	GAEC DE LA CHAPELLE SAINT-PIERRE	57240084	GAEC DE LA PLAINE
52240097	EARL DE BUEZ	57240086	EARL DU CHAMP DE MARS
52240109	EARL BLANCHARD	57240087	KOHLHAAS CHRISTOPHE
52240114	GAEC DU RUBAN	57240088	EARL DE KRISCHINGEN
52240120	NOTTAT NICOLAS	67240055	SCEA DU MOULIN
54240043	SCEA DE COURBE ROI	88240076	GAEC DU CHAMP ROBIN
54240065	EARL DU GRAND COURONNE	88240100	GAEC DU CHAMP ROBIN
54240066	MERCIER MARC	88240101	EARL DE LA CHAPELLE
54240069	CONTIGNON NELLY	88240102	SCEA DES MILLE FRUITS
54240073	VENIER ALEXIS	88240126	GAEC HENRIOT
54240106	SCEA DE HANPIGNEUX		
54240107	SCEA DE HANPIGNEUX		
54240115	EARL DU NOUVION		
54240116	GAEC DU HAUT DE JEUMONT		
55240164	PARFAIT ANTHONY		
55240167	FORTERRE LAURENCE		
55240168	GAEC DU HAMEAU		
55240169	GAEC FERME PICASSO		
55240179	HAZARD QUENTIN		
55240181	GUILLEMIN VINCENT		
55240184	COLLIGNON ROMAIN		
55240188	VIBRAC ARNAUD		
55240191	MERCIER OLIVIER		
55240195	VAN ELSSEN NICOLAS		
55240200	GAEC CERES		
55240205	GAEC OMEGA		
57240075	METZGER MANON		
57240076	PROTSCH JULIEN		
57240079	GREFF CLÉMENT		
57240081	EARL DE SORBÉY		
57240082	VANNESSON CHRISTOPHE		



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 26 novembre 2024

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Ruralité
Unité structures et économie des exploitations
Affaire suivie par : Evelyne RAULIN
Tel : 03 51 16 50 39
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à
EARL DU COURTY COLAS
8 rue des Paquis
08390 STONNE

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 2 mai 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 32,71 hectares sur les communes de La Neuville à Maire, La Berlière, Oches et Verrières. Ces surfaces sont actuellement exploitées par M. PONSIN Luc.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 26 novembre 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/102, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 31 janvier 2025.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 26 novembre 2024

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Développement Rural
Unité structures et économie des exploitations
Affaire suivie par : Eline PILET
Tel : 03 51 16 50 39
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à
GAEC DU PRE LAMART
6 rue d'Harricourt,
Hameau de Fontenois
08240 SAINT-PIERREMONT

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 19 août 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 81,96 hectares sur la commune de Bairon et ses environs. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par l'EARL SINGLIT Benoit, 1 rue Notre Dame, 08390 BAIRON ET SES ENVIRONS.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 20 novembre 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/151, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 27 novembre 2024

Direction départementale des territoires

Service Économie Agricole et
Développement Rural

Unité structures et économie des
exploitations

Affaire suivie par : Eline PILET

Tel : 03 51 16 50 39

@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires

à

EARL DES COLLINES

1 Ferme du Moulin

08110 MOGUES

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Madame, Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 25 septembre 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 14,10 hectares sur les communes de : Carignan, Euilly et Lombut, Tétaigne

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par l' EARL DE LA CROIX, 1 route de Tétaigne, 08210 EUILLY-LOMBUT.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 27 novembre 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/168, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 31 janvier 2025.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

3 rue des Granges Moulues – B.P. 852 – 08011 Charleville-Mézières Cedex

Horaires d'ouverture : 9h00-11h30 et 14h00-16h30 - Téléphone : 03 51 16 50 00 – Télécopie : 03 24 37 51 17

Courriel : ddt@ardennes.gouv.fr - Site Internet : www.ardennes.gouv.fr



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 21 novembre 2024

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Ruralité
Unité structures et économie des exploitations
Affaire suivie par : Evelyne RAULIN
Tel : 03 51 16 50 39
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à
Mme GIRARDOT Christelle
10 rue de Grandchamp
08130 VAUX CHAMPAGNE

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 9 octobre 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 7,05 hectares sur la commune de Vaux Champagne. Ces surfaces sont actuellement exploitées par l'EARL GRUSELLE FRANCKET à Vaux Champagne.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 20 novembre 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/177, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 31 décembre 2024.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 20 novembre 2024

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Ruralité
Unité structures et économie des exploitations
Affaire suivie par : Evelyne RAULIN
Tel : 03 51 16 50 39
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à
Monsieur RAGUET Jean-François
1 rue du Paquis
08390 LES PETITES ARMOISES

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 17 octobre 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 64,56 hectares sur les communes de Les Petites Armoises, Le Mont Dieu, Tannay, Quatre Champs, Belleville et Châtillon sur Bar et Noirval. Ces surfaces sont actuellement exploitées par la SCEA RAGUET et FILS.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 17 novembre 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/180, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 31 décembre 2024.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle RAGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 26 novembre 2024

Direction départementale des territoires

Service Économie Agricole et
Développement Rural

Unité structures et économie des
exploitations

Affaire suivie par : Eline PILET

Tel : 03 51 16 50 39

@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires

à

LARDENNOIS Adèle

2 rue Principale

08240 SAINT -PIERREMONT

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 22 octobre 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 81,96 hectares sur les communes de :

Bayonville, Harricourt, Saint-Pierremont, Authe, Bairon et ses environs

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par la SCEA LA BELLE SAULE, 14 rue de la Sucrerie, 08390 BAIRON ET SES ENVIRONS et l'EARL SINGLIT Benoit, 1 rue Notre Dame, 08390 BAIRON ET SES ENVIRONS.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 20 novembre 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/182, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 31 janvier 2025.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité


Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 26 novembre 2024

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Développement Rural
Unité structures et économie des exploitations
Affaire suivie par : Eline PILET
Tel : 03 51 16 50 39
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à
SCEA LA BELLE SAULE
14 rue de la Sucrerie
08390 BAIRON ET SES ENVIRONS

Objet : Contrôle des structures
Réf. Dossier n° 2024/184
Réf. régl. : art. L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime
Envoi recommandé n°

Madame, Monsieur,

Je vous informe que Madame LARDENNOIS Adèle a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour des biens que vous mettez actuellement en valeur.

Cette demande fera l'objet d'une publicité pendant un mois par affichage en mairie et sur le site internet de la Préfecture des Ardennes (du 1^{er} au 31 janvier 2025).

Je vous remercie de me faire connaître votre avis concernant cette demande en complétant l'imprimé ci-joint.

Si vous êtes en désaccord avec la demande de Madame LARDENNOIS Adèle, vous devez m'adresser, avant la fin de la période de dépôt des candidatures concurrentes, mentionnée sur la publicité, le Cerfa n°11534 et les annexes 3 et 4 dûment complétés.

Vous pouvez télécharger ces documents ou voir la publicité sur le site :

ardennes.gouv.fr / *Actions-de-l-Etat / Agriculture / Foncier-agricole / Contrôle des structures / imprimés à compléter* **ou** *Foncier agricole > publicités des demandes d'autorisation d'exploiter*

En l'absence de réponse de votre part au plus tard le 31 décembre 2024, je considérerai que vous êtes d'accord avec la demande de Madame LARDENNOIS Adèle.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 13 novembre 2024

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Développement Rural
Unité structures et économie des exploitations
Affaire suivie par : Eline PILET
Tel : 03 51 16 50 39
Fax : 03 24 37 51 17
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à
EARL REGNIER MIQUEL
15 rue de l'Église
08310 SAINT ETIENNE A ARNES

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 30 octobre 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 23,58 hectares sur la commune de Saint Etienne à Arnes . Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par la SCEA JOURNET GRIMPLET, 23 rue de l'Église 08310 SAINT ETIENNE A ARNES.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 13 novembre 2024 .

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/184, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 26 novembre 2024

Direction départementale des territoires

Service Économie Agricole et
Développement Rural

Unité structures et économie des
exploitations

Affaire suivie par : Eline PILET

Tel : 03 51 16 50 39

@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires

à

LOGEART Aymeric

148 boulevard Dauphinot

51100 REIMS

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 4 novembre 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 227,88 hectares sur les communes de : Neufelize, Perthes, Saint-Masmes (51)

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par la SCEA LOGEART, 11 rue de Rethel, 08300 PERTHES.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 18 novembre 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/185, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

3 rue des Granges Moulues – B.P. 852 – 08011 Charleville-Mézières Cedex

Horaires d'ouverture : 9h00-11h30 et 14h00-16h30 - Téléphone : 03 51 16 50 00 – Télécopie : 03 24 37 51 17

Courriel : ddt@ardennes.gouv.fr - Site Internet : www.ardennes.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2024/191**
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Monsieur BOURDON Sébastien

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 20 novembre 2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 42,82 hectares sur les communes de Champlin, Girondelle et Prez. Ces biens sont actuellement exploités par Monsieur BOURDON Fabien.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 17 décembre 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2024/191, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 31 janvier 2025.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et ruralité

Charleville-Mézières, le 17/12/2024

Affaire suivie par : Eline PILET
Tel : 03 51 16 50 39
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à
SCEA GROSJEAN
1 La Bergerie Termes
08250 GRANDPRE

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter N°2024/194

Messieurs,

Dans le cadre du contrôle des structures, articles L. 331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, vous avez déposé auprès de la Direction Départementale des Territoires des Ardennes, par courrier réceptionné le 16 décembre 2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 13,13 hectares situées sur la commune de Briquenay actuellement mises en valeur par l'EARL LAMBLOT.

Ce dossier a été examiné par nos services. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un accusé de réception de dossier complet.

Les services de la DDT des Ardennes en la personne de Madame Eline PILET (tél 03 51 16 50 39) restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,

La responsable de l'unité,


Isabelle EGUETHER



**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET-2024/195**
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

SCEA GROSJEAN

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 25 novembre 2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 13,13 hectares sur la commune de BRIQUENAY. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par l'EARL LAMBLOT.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 16 décembre 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2024/194, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 31 janvier 2025.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et ruralité

Charleville-Mézières, le 17/12/2024

Affaire suivie par : Eline PILET
Tel : 03 51 16 50 39
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à
EARL DU COULOMMIER
1 La Bergerie Termes
51600 AUBERIVE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter N°2024/206**

Monsieur,

Dans le cadre du contrôle des structures, articles L. 331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, vous avez déposé auprès de la Direction Départementale des Territoires des Ardennes, par courrier réceptionné le , une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 49,44 hectares situées sur la commune de Saint Etienne à Arnes actuellement mises en valeur par la SCEA JOURNET GRIMPRET.

Ce dossier a été examiné par nos services. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un accusé de réception de dossier complet.

Les services de la DDT des Ardennes en la personne de Madame Eline PILET (tél 03 51 16 50 39) restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,

La responsable de l'unité,


Isabelle ÉGUETHER

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET-2024/195**
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

EARL DU COULOMMIER

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 12 décembre 2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 49,44 hectares sur la commune de : SAINT-ETIENNE-A-ARNES

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par la SCEA JOURNET GRIMPRET.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 19 décembre 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2024/206, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 31 janvier 2025.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et ruralité

Affaire suivie par : Eline PILET
Tel : 03 51 16 50 39
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Charleville-Mézières, le 06 janvier 2025

Le directeur départemental des territoires
à
LAPORTE Léandre
1 La Bergerie Termes
08290 MARLEMONT

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter N°2024/207

Monsieur,

Dans le cadre du contrôle des structures, articles L. 331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, vous avez déposé auprès de la Direction Départementale des Territoires des Ardennes, par courrier réceptionné le 20 décembre 2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 7,24 hectares situées sur les communes de Logny-Bogny et Marlemont actuellement mises en valeur par Madame LAPORTE Laetitia.

Ce dossier a été examiné par nos services. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un accusé de réception de dossier complet.

Les services de la DDT des Ardennes en la personne de Madame Eline PILET (tél 03 51 16 50 39) restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,

La responsable de l'unité,


Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET-2024/207**
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime
Logics numéro : 044202412106624

LAPORTE Léandre

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 11 décembre 2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 7,24 hectares sur les communes de : Logny-Bogny et Marlemont.

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Madame LAPORTE Laetitia.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 20 décembre 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2024/207, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 28 février 2025.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202408124825-10240286
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

Madame PASQUIER Clarisse Marie
2 ruelle collot

10190 MESNIL-SAINT-LOUP

TROYES, le 07/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202408124825-10240286
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 03/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.5600 ha à CELLES-SUR-OURCE (10110), actuellement mises en valeur par madame TASSIN Françoise. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202408124825-10240286, est complet à la date du 03/11/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 03/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le secrétaire général, Préfet par intérim
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame PASQUIER Clarisse Marie demeurant à MESNIL-SAINT-LOUP a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.5600 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZK 317 (P)	0.2700
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZC 139 (P)	0.2900



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202305167329/10240287-001
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

Monsieur VALLOIS Julien
84 grande rue

10240 NOGENT-SUR-AUBE

TROYES, le 25/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202305167329/10240287-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 25/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 208.9298 ha à CHAUDREY (10240), MESNIL-LETTRE (10240), MOREMBERT (10240), NOGENT-SUR-AUBE (10240), RAMERUPT (10240), actuellement mises en valeur par l'EARL CHRISTIAN VALLOIS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202305167329/10240287-001, est complet à la date du 25/11/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 25/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural


Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur VALLOIS Juliendemeurant à NOGENT-SUR-AUBE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 208.9298 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZK 12	5.6750
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZH 156	0.3296
10240 CHAUDREY	000 ZK 49	0.9430
10240 RAMERUPT	322 ZB 7	6.6140
10240 RAMERUPT	322 ZA 5	1.7600
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZM 11	0.6176
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 23	1.0000
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 22	8.2420
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZS 20	0.2076
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZS 19	0.5100
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZK 38	4.7546
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZK 25	4.6996
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZK 11	5.1410
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZK 10	5.7914
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZI 9	14.0163
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZI 22	5.8375
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZI 5	0.3548
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZE 61	1.6600
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZW 2	3.6587
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZV 14	5.3914
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZV 13	0.0088
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZV 12	0.1910
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZV 11	2.4982
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZT 19	7.7430
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZX 35 (K)	0.5285
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZX 35 (J)	0.1933
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZX 33 (K)	0.3739
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZX 33 (J)	0.1834
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZL 42	3.1760
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZL 40	2.4365
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZL 48	0.2250
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZL 7	0.1772
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZL 6	0.6960
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZH 118	0.0730
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZH 153	0.4857
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZH 151	0.2825
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZH 41	1.4268

10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZH 26	2.6063
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZH 13	0.6000
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZH 10	0.7545
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZH 6	0.0229
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZH 5	1.0686
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZH 22	1.0715
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZN 16	0.4584
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZN 15	3.6961
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZI 7	5.2926
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZH 21	3.1130
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZN 17	6.2143
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZN 14	0.2487
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZN 13	0.2350
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZN 12	2.7882
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZN 11	2.9475
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZN 10	3.8935
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZH 12	1.0980
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZH 9	0.2029
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZH 27	1.4844
10240 MOREMBERT	000 ZA 23	6.4810
10240 MOREMBERT	000 ZA 25	1.4340
10240 MOREMBERT	000 ZA 24	2.5550
10240 MOREMBERT	000 OB 238	0.5790
10240 MOREMBERT	000 OB 237	0.5110
10240 MOREMBERT	000 OA 201	0.0605
10240 MOREMBERT	000 OA 199	0.6683
10240 MOREMBERT	000 OA 184	0.6925
10240 MOREMBERT	000 ZA 10 (K)	0.6060
10240 MESNIL-LETTRE	000 ZA 17 (K)	0.0334
10240 MESNIL-LETTRE	000 ZA 16 (K)	2.0827
10240 MESNIL-LETTRE	000 ZA 16 (J)	4.1653
10240 MESNIL-LETTRE	000 ZA 14	6.1030
10240 CHAUDREY	000 ZE 33	5.3630
10240 CHAUDREY	000 ZK 10 (J)	1.4984
10240 CHAUDREY	000 ZK 48 (K)	1.3080
10240 CHAUDREY	000 ZK 48 (J)	0.6540
10240 RAMERUPT	322 ZB 39	3.4970
10240 CHAUDREY	000 ZK 7	5.4790
10240 CHAUDREY	000 AC 170	0.8968
10240 MESNIL-LETTRE	000 ZA 15	6.1300
10240 MESNIL-LETTRE	000 ZA 17 (J)	0.0666
10240 MOREMBERT	000 ZA 9 (J)	1.4694

10240 MOREMBERT	000 ZA 9 (K)	2.9386
10240 MOREMBERT	000 ZA 10 (J)	0.3030
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZS 18	5.8483
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZH 11	0.4198
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZI 6	2.3441
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZS 21	3.3693
10240 CHAUDREY	000 ZK 10 (K)	2.9966
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZZ 74	1.5443
10240 NOGENT-SUR-AUBE	000 ZZ 75	0.0735
10240 CHAUDREY	000 ZL 35	1.0591



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202411045974-10240290
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

Le Préfet

à

Monsieur BARRE Gauthier Charles
10 rue des Champs

10150 CHARMONT-SOUS-BARBUISE

TROYES, le 14/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202411045974-10240290
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 07/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 123.9368 ha à MAILLY-LE-CAMP (10230), actuellement mises en valeur par l'EARL BARRE DIDIER. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202411045974-10240290, est complet à la date du 07/11/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 07/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur BARRE Gauthier Charles demeurant à CHARMONT-SOUS-BARBUISE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 123.9368 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10230 MAILLY-LE-CAMP	000 YW 1	5.7278
10230 MAILLY-LE-CAMP	000 YZ 2	2.1111
10230 MAILLY-LE-CAMP	000 YZ 3	44.9952
10230 MAILLY-LE-CAMP	000 YZ 6	13.9278
10230 MAILLY-LE-CAMP	000 YZ 7	0.7137
10230 MAILLY-LE-CAMP	000 YZ 8	0.2303
10230 MAILLY-LE-CAMP	000 YZ 9	7.1005
10230 MAILLY-LE-CAMP	000 YZ 10	6.5557
10230 MAILLY-LE-CAMP	000 YZ 11	0.5707
10230 MAILLY-LE-CAMP	000 YZ 12	7.2828
10230 MAILLY-LE-CAMP	000 YZ 13	0.5411
10230 MAILLY-LE-CAMP	000 YV 16	7.2525
10230 MAILLY-LE-CAMP	000 YV 18	4.6191
10230 MAILLY-LE-CAMP	000 XA 1	8.5565
10230 MAILLY-LE-CAMP	000 XA 2	12.9040
10230 MAILLY-LE-CAMP	000 YZ 5	0.8480



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202411076047-10240293
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

Le Préfet

à

Monsieur BARBICHON Thomas, Didier
8 rue de la veraille

10250 GYE-SUR-SEINE

TROYES, le 14/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202411076047-10240293
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 07/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.6900 ha à NEUVILLE-SUR-SEINE (10250), actuellement mises en valeur par monsieur SIEFFERT CHRISTIAN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202411076047-10240293, est complet à la date du 07/11/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 07/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural



Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur BARBICHON Thomas, Didier demeurant à GYE-SUR-SEINE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.6900 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10250 NEUVILLE-SUR-SEINE	000 ZO 41	0.6900



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202410305925-10240294
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

Monsieur FAYS Jean-Michel
76 grande rue

60420 COIVREL

TROYES, le 14/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202410305925-10240294
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 13/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.4910 ha à BRAGELOGNE-BEAUVOIR (10340), actuellement mises en valeur par l'EARL PHILIPPE ANSON et la SCEV BARAT PERE ET FILS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202410305925-10240294, est complet à la date du 13/11/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 13/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur FAYS Jean-Michel demeurant à COIVREL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.4910 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10340 BRAGELOGNE- BEAUVOIR	000 ZI 48	0.2410
10340 BRAGELOGNE- BEAUVOIR	000 ZV 55	0.2500



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202411146159-10240295
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

EARL DU PRÉ MARTIN
12 route de Joinville

10200 SOULAINES-DHUYS

TROYES, le 18/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202411146159-10240295
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 14/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 7.3407 ha à SOULAINES-DHUYS (10200), actuellement mises en valeur par madame LANQUETUIT Danielle. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202411146159-10240295, est complet à la date du 14/11/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 14/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL DU PRÉ MARTIN demeurant à SOULAINES-DHUYS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 7.3407 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 SOULAINES-DHUYS	000 ZE 40	7.3407



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202411136153-10240296
LRAR n° :

**Le Préfet
à**

Madame GAUTHIER née LIARD
Christelle Geneviève Jeanne
2 LOTISSEMENT DES TILLEULS

10200 THIL

TROYES, le 18/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202411136153-10240296
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 14/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 122.3599 ha à MAGNY-FOUCHARD (10140), PUIITS-ET-NUISEMENT (10140), THIL (10200), THORS (10200), actuellement mises en valeur par monsieur GAUTHIER Bruno. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202411136153-10240296, est complet à la date du 14/11/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 14/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural


Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame GAUTHIER née LIARD Christelle Geneviève Jeanne demeurant à THIL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 122.3599 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 THIL	000 ZK 35	1.9855
10200 THIL	000 ZK 32	2.3025
10200 THIL	000 ZK 33	0.2535
10200 THIL	000 ZD 23 (A)	6.4620
10200 THIL	000 ZD 23 (B)	0.2475
10200 THIL	000 ZK 34	0.1440
10200 THIL	000 ZO 10	4.3788
10200 THIL	000 ZO 8 (A)	4.3618
10200 THIL	000 ZO 8 (B)	1.5255
10200 THIL	000 ZO 8 (C)	6.7140
10200 THIL	000 ZO 9 (J)	0.3704
10200 THIL	000 ZO 9 (K)	0.9263
10200 THIL	000 ZP 37	1.6743
10200 THIL	000 ZK 13	6.4380
10200 THIL	000 ZK 14	4.2380
10200 THIL	000 ZK 15	4.3515
10200 THIL	000 ZK 41	2.2590
10200 THIL	000 ZO 3	8.7058
10200 THORS	000 OD 31	0.3160
10200 THORS	000 OD 32	8.5654
10200 THORS	000 OD 35	0.2281
10200 THORS	000 OD 37	0.4749
10200 THORS	000 OD 38	0.5416
10200 THORS	000 OD 39	0.3885
10200 THORS	000 ZD 29	0.5420
10200 THORS	000 ZD 30	0.4550
10200 THORS	000 ZD 4	0.1640
10200 THORS	000 ZD 5	0.1790
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZR 61	1.8120
10140 PUIITS-ET-NUISEMENT	000 ZR 9 (J)	21.2650
10140 PUIITS-ET-NUISEMENT	000 ZR 9 (K)	21.2650
10140 PUIITS-ET-NUISEMENT	000 ZS 1	8.8250



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202410015475/10240297-001
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

Madame BILLON Lætitia
La Tuilerie

89260 PERCENEIGE

TROYES, le 25/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202410015475/10240-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 19/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 76.2150 ha à LA LOUPTIERE-THENARD (10400), PERCENEIGE (89260), SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES (89190), actuellement mises en valeur par la SCEA BRUGGEMAN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202410015475/10240297-001, est complet à la date du 19/11/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame BILLON Lætitia demeurant à PERCENEIGE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 76.2150 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
89260 PERCENEIGE	000 XO 7	0.0300
89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	000 ZD 95	0.1580
89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	000 ZD 92	0.0070
89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	000 ZD 2	3.2600
89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	000 ZD 1	0.4180
89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	000 ZC 28	4.1850
89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	000 ZC 14	3.3900
89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	000 ZC 11	2.0550
89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	000 ZB 87	2.0950
89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	000 ZB 86	0.4700
89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	000 ZB 85	1.0450
89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	000 ZB 73	3.6850
89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	000 ZB 64	0.4050
89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	000 ZB 63	4.8420
10400 LA LOUPTIERE-THENARD	000 ZP 10	0.3700
10400 LA LOUPTIERE-THENARD	000 ZP 7	3.6500
10400 LA LOUPTIERE-THENARD	000 ZP 6	0.6700
10400 LA LOUPTIERE-THENARD	000 ZP 5	2.7800
10400 LA LOUPTIERE-THENARD	000 ZO 34	0.6800
10400 LA LOUPTIERE-THENARD	000 ZO 33	1.6700
10400 LA LOUPTIERE-THENARD	000 ZO 23	2.7900
10400 LA LOUPTIERE-THENARD	000 ZM 36	0.6800

10400 LA LOUPTIERE- THENARD	000 ZM 19	0.6100
10400 LA LOUPTIERE- THENARD	000 ZA 25	1.1900
10400 LA LOUPTIERE- THENARD	000 ZA 17	18.9300
10400 LA LOUPTIERE- THENARD	000 ZM 18	0.7500
10400 LA LOUPTIERE- THENARD	000 ZM 17	2.4500
10400 LA LOUPTIERE- THENARD	000 ZL 27	0.2300
10400 LA LOUPTIERE- THENARD	000 ZL 19	0.5700
10400 LA LOUPTIERE- THENARD	000 ZL 18	0.0600
10400 LA LOUPTIERE- THENARD	000 ZM 16	4.1700
10400 LA LOUPTIERE- THENARD	000 ZL 20	0.2700
10400 LA LOUPTIERE- THENARD	000 ZB 12	7.6500



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202409305470/10240298-001
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

Le Préfet

à

Madame BRUGGEMAN Karine
52 rue Spontini

75116 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

TROYES, le 25/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202409305470/10240298-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 19/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 76.2150 ha à LA LOUPTIERE-THENARD (10400), PERCENEIGE (89260), SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES (89190), actuellement mises en valeur par la SCEA BRUGGEMAN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202409305470/10240298-001, est complet à la date du 19/11/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame BRUGGEMAN Karine demeurant à PARIS 16E ARRONDISSEMENT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 76.2150 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
89260 PERCENEIGE	000 XO 7	0.0300
89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	000 ZD 95	0.1580
89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	000 ZD 92	0.0070
89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	000 ZD 2	3.2600
89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	000 ZD 1	0.4180
89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	000 ZC 28	4.1850
89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	000 ZC 14	3.3900
89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	000 ZC 11	2.0550
89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	000 ZB 87	2.0950
89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	000 ZB 86	0.4700
89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	000 ZB 85	1.0450
89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	000 ZB 73	3.6850
89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES	000 ZB 64	0.4050
89190 SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES -001	000 ZB 63	4.8420
10400 LA LOUPTIERE-THENARD	000 ZP 10	0.3700
10400 LA LOUPTIERE-THENARD	000 ZP 7	3.6500
10400 LA LOUPTIERE-THENARD	000 ZP 6	0.6700
10400 LA LOUPTIERE-THENARD	000 ZP 5	2.7800
10400 LA LOUPTIERE-THENARD	000 ZM 36	0.6800
10400 LA LOUPTIERE-THENARD	000 ZM 19	0.6100
10400 LA LOUPTIERE-THENARD	000 ZM 18	0.7500
10400 LA LOUPTIERE-THENARD	000 ZO 34	0.6800

10400 LA LOUPTIERE- THENARD	000 ZO 23	2.7900
10400 LA LOUPTIERE- THENARD	000 ZO 33	1.6700
10400 LA LOUPTIERE- THENARD	000 ZM 17	2.4500
10400 LA LOUPTIERE- THENARD	000 ZM 16	4.1700
10400 LA LOUPTIERE- THENARD	000 ZL 27	0.2300
10400 LA LOUPTIERE- THENARD	000 ZL 20	0.2700
10400 LA LOUPTIERE- THENARD	000 ZL 19	0.5700
10400 LA LOUPTIERE- THENARD	000 ZL 18	0.0600
10400 LA LOUPTIERE- THENARD	000 ZB 12	7.6500
10400 LA LOUPTIERE- THENARD	000 ZA 25	1.1900
10400 LA LOUPTIERE- THENARD	000 ZA 17	18.9300



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202411186219-10240300
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

**EARL LE BORDEAU
17 grande rue
le plessis-meriot**

10400 LE MERIOT

TROYES, le 21/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202411186219-10240300
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 19/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 18.1652 ha à LE MERIOT (10400), MELZ-SUR-SEINE (77171), SAINT-AUBIN (10400), actuellement mises en valeur par l'EARL DE LA ROULIERE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202411186219-10240300, est complet à la date du 19/11/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL LE BORDEAU demeurant à LE MERIOT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 18.1652 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10400 LE MERIOT	000 0B 267	0.0568
10400 LE MERIOT	000 0B 271	0.0279
10400 LE MERIOT	000 0B 272	0.0285
10400 LE MERIOT	000 0B 275	0.0200
10400 LE MERIOT	000 0B 1500	1.9500
10400 LE MERIOT	000 0B 1358	0.2780
10400 LE MERIOT	000 0B 1377	0.7120
10400 LE MERIOT	000 0E 1722	0.5990
10400 LE MERIOT	000 0F 955	1.4620
10400 LE MERIOT	000 0F 1177	1.0450
10400 LE MERIOT	000 AB 247	1.5868
10400 LE MERIOT	000 ZB 30	0.7640
10400 LE MERIOT	000 ZB 80	1.2250
10401 SAINT-AUBIN	000 ZI 44	0.0385
10401 SAINT-AUBIN	000 ZI 50	5.0007
77171 MELZ-SUR-SEINE	000 ZH 21	3.3710



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202411196222-10240301
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

EARL HUART PATRICE
58 Grande Rue
champagne HUART Patrice

10340 BRAGELOGNE-BEAUVOIR

TROYES, le 21/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202411196222-10240301
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 19/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.1800 ha à BRAGELOGNE-BEAUVOIR (10340), actuellement mises en valeur par madame HUART Claudine. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202411196222-10240301, est complet à la date du 19/11/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL HUART PATRICE demeurant à BRAGELOGNE-BEAUVOIR a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1800 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10340 BRAGELOGNE- BEAUVOIR	000 ZS 75	0.1800



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202410105653/10240302-001
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

Monsieur BEZANCON Clément Raoul
Michel
2 Chemin de la Messe

10160 PAISY-COSDON

TROYES, le 21/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202410105653/10230302-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 19/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 51.5069 ha à LAINES-AUX-BOIS (10003), SAINT-GERMAIN (10431), actuellement mises en valeur par monsieur BRELET Marcel-paul. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202410105653/10240302-001, est complet à la date du 19/11/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur BEZANCON Clément Raoul Michel demeurant à PAISY-COSDON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 51.5069 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10431 SAINT-GERMAIN	000 ZN 19	6.4521
10431 SAINT-GERMAIN	000 ZN 6	0.0994
10431 SAINT-GERMAIN	000 ZN 5	0.2001
10431 SAINT-GERMAIN	000 ZN 4	21.5802
10431 SAINT-GERMAIN	000 ZL 7	2.2170
10431 SAINT-GERMAIN	000 ZL 6	10.9842
10431 SAINT-GERMAIN	000 AL 300	3.1422
10431 SAINT-GERMAIN	000 AL 299	0.0396
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZP 29	5.7951
10003 LAINES-AUX-BOIS	000 ZX 72	0.0860
10431 SAINT-GERMAIN	000 AS 40	0.9110



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202411086058-10240303
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

Monsieur LAMOUREUX Vivien Jules
Kleber
27 bis rue du General de gaulle

10340 LES RICEYS

TROYES, le 21/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202411086058-10240303
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 20/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.1200 ha à LES RICEYS (10340), actuellement mises en valeur par monsieur LAMOUREUX Jean Yves. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202411086058-10240303, est complet à la date du 20/11/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 20/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur LAMOUREUX Vivien Jules Kleber demeurant à LES RICEYS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1200 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10340 LES RICEYS	000 ZB 65	0.1200



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202407304681-10240304
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

Monsieur PASQUIER Julien
46 rue saint martin

10350 ECHEMINES

TROYES, le 22/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202407304681-10240304
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 20/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.5646 ha à CELLES-SUR-OURCE (10110), MERREY-SUR-ARCE (10110), actuellement mises en valeur par madame TASSIN Françoise. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202407304681-10240304, est complet à la date du 20/11/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 20/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur PASQUIER Julien demeurant à ECHEMINES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.5646 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZK 317 (P)	0.2979
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZC 27 (P)	0.1561
10110 MERREY-SUR-ARCE	000 ZB 119 (P)	0.1106



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202410315945-10240305
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

Le Préfet

à

Madame VIREY Elodie
4 RUE DE DERRIERE L EGLISE

10110 LANDREVILLE

TROYES, le 25/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202410315945-10240305
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 22/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.5000 ha à CUNFIN (10360), actuellement mises en valeur par monsieur MICHAUT Gérard. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202410315945-10240305, est complet à la date du 22/11/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 22/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural


Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame VIREY Elodie demeurant à LANDREVILLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.5000 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10360 CUNFIN	000 ZB 58	0.5000



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202411066009-10240306
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

SCEV BERNARD GONET
67 grande rue

10200 PROVERVILLE

TROYES, le 26/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202411066009-10240306
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 25/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.2439 ha à PROVERVILLE (10200), actuellement mises en valeur par madame BORDE Karine. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202411066009-10240306, est complet à la date du 25/11/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 25/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEV BERNARD GONET demeurant à PROVERVILLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2439 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 PROVERVILLE	000 0C 843	0.2439



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202411256345-10240307
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

EARL LOREZ DES BUISSONS
5 rd 660
la grange au rez
10300 MONTGUEUX

TROYES, le 02/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202411256345-10240307
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 25/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 15.9926 ha à AIX-VILLEMAUR-PALIS (10160), MACEY (10300), MONTGUEUX (10300). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202411256345-10240307, est complet à la date du 25/11/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 25/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL LOREZ DES BUISSONS demeurant à MONTGUEUX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 15.9926 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10300 MONTGUEUX	000 zk 72	2.9200
10602 MACEY	000 zr 67	3.8960
10602 MACEY	000 zr 68	3.8960
10602 MACEY	000 zr 76	0.4223
10300 MONTGUEUX	000 ZM 83	0.3000
10300 MONTGUEUX	000 zm 162	0.5588
10300 MONTGUEUX	000 zm 163	0.2292
10300 MONTGUEUX	000 ZM 124	0.5148
10190 AIX-VILLEMAUR-PALIS	000 ZI 20	3.2555



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202411266370-10240309
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

Monsieur DUPONT Tony
5 rue d'herbe

10140 UNIENVILLE

TROYES, le 02/12/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202411266370-10240309
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 26/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 12.5510 ha à JUVANZE (10140), actuellement mises en valeur par le GAEC BERGERAT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202411266370-10240309, est complet à la date du 27/11/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 27/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural



Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur DUPONT Tony demeurant à UNIENVILLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 12.5510 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10140 JUVANZE	000 ZB 80	2.1160
10140 JUVANZE	000 ZC 18	4.4740
10140 JUVANZE	000 ZC 19	0.4500
10140 JUVANZE	000 ZB 3	1.9750
10140 JUVANZE	000 ZB 4	0.7460
10140 JUVANZE	000 ZC 7	2.3510
10140 JUVANZE	000 ZC 56	0.4390

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202408234934-001
n°dossier : 51240557

Le Préfet

à

SÉJOURNÉ Céline
50 GRANDE RUE

51510 SAINT-PIERRE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE,
le 14/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 30/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 187.7751 ha à BUSSY-LETTREE (51320), FAGNIERES (51510), GERMINON (51130), MATOUGUES (51510), SAINT-PIERRE (51510), VILLERS-LE-CHATEAU (51510), actuellement mises en valeur par SEJOURNE Sébastien. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre société, il est enregistré sous le numéro **51240557** – logics n° 044202408234934-001, il est réputé complet à la date du **30/09/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **30/01/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SÉJOURNÉ Céline demeurant à SAINT-PIERRE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 187.7751 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51510 VILLERS-LE-CHATEAU	000 ZE 62	4.0955
	000 ZE 51	1.0040
	000 ZE 36	3.8630
	000 ZE 35	2.1620
	000 ZE 24	1.8930
	000 ZE 23	4.3150
	000 ZE 16	5.3410
	000 ZE 15	3.2580
	000 ZE 14	0.2830
	000 ZE 13	2.0460
51510 SAINT-PIERRE	000 ZN 27	9.2815
	000 ZK 15	1.7106
	000 ZI 38	0.8000
	000 ZI 37	0.5500
	000 ZN 26	0.3821
	000 ZN 25	0.5084
	000 ZM 8	3.7556
	000 ZM 7	0.4381
	000 ZM 6	5.3866
	000 ZL 21	0.7030
	000 ZL 20	1.1310
	000 ZL 16	1.6580
	000 ZL 15	0.1790
	000 ZL 14	1.1420
	000 ZL 13	7.5480
	000 ZL 11	4.7270
	000 ZL 10	11.0410
	000 ZL 9	12.1170
	000 ZK 9	1.7590
	000 ZK 8	4.7030
	000 ZK 6	11.4540
	000 ZE 53	1.9910
	000 ZE 52	0.9955
	000 ZD 21	5.7140
000 ZD 20	3.0060	
000 ZD 1	7.5050	
000 ZC 28	5.2415	

	000 ZC 27	5.2415
51510 MATOUGUES	000 ZI 28	0.5830
51510 FAGNIERES	000 ZO 4	2.7770
	000 ZO 3	1.5670
	000 ZO 2	6.3590
51320 BUSSY-LETTREE	000 ZN 84	3.1290
	000 YV 3	16.3094
	000 AB 128	0.2235
	000 AB 114	0.3465
51130 GERMINON	000 ZP 14	8.7600
	000 ZM 72	7.7488
	000 ZM 5	1.0420

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202409305454
n°dossier : 51240558

Le Préfet

à

MELINE Frédéric
6 chemin de Nuisement

51260 MONTGENOST

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
14/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 30/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.0389 ha à BETHON (51260), actuellement mises en valeur par ROY Philippe. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240558** – logics n° 044202409305454, il est réputé complet à la date du **30/09/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **30/01/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : MELINE Frederic demeurant à MONTGENOST a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.0389 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51260 BETHON	000 AD 132	0.0389

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202409305460
n°dossier : 51240559

**Le Préfet
à**

EARL DES BABELLES
2 ROUTE DE LA MAGDELEINE

51290 SAINT-UTIN

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
14/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 30/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 45.7990 ha à CHAPELAINE (51290), MARGERIE-HANCOURT (51290), SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE (10330), SAINT-UTIN (51290), actuellement mises en valeur par MAUROIS Christophe. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240559** – logics n° 044202409305460, il est réputé complet à la date du **30/09/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **30/01/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL DES BABELEES demeurant à SAINT-UTIN a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 45.7990 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10330 SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE	000 ZA 2	0.9530
51290 CHAPELAINE	000 ZE 35	0.6460
	000 ZE 34	8.9380
51290 MARGERIE-HANCOURT	000 ZH 10	16.6890
	000 ZR 48	0.4360
	000 ZR 46	1.7930
51290 SAINT-UTIN	000 ZK 11	3.0140
	000 ZK 12	7.7230
	000 ZC 9	5.6070

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202409265411
n°dossier : 51240562

**Le Préfet
à**

HUET Chloé
2 PLACE DE L EGLISE

51110 LAVANNES

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
14/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 30/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.4057 ha à BERGERES-LES-VERTUS (51130), actuellement mises en valeur par PERROT NADINE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240562** – logics n° 044202409265411, il est réputé complet à la date du **30/09/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **30/01/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : HUET Chloé demeurant à LAVANNES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.4057 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51130 BERGERES-LES-VERTUS	000 OB 398	0.0580
	000 OB 1680	0.0201
	000 OB 1681	0.0546
	000 OB 1682	0.0017
	000 OB 1689	0.0071
	000 OB 1691	0.0454
	000 OB 1692	0.0297
	000 OB 1694	0.0011
	000 OB 1713	0.0004
	000 OB 1715	0.0974
	000 OB 1704	0.0052
	000 OB 1705	0.0626
	000 OB 1706	0.0224

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202409165245-003
n°dossier : 51240563

**Le Préfet
à**

SCEA DE TASNIERES
DOMAINE DE MAUREPAIRE

10220 PINEY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
14/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 02/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 7.2480 ha à MARGERIE-HANCOURT (51290), actuellement mises en valeur par Earl Des Clos. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240563** – logics n° 044202409165245-003, il est réputé complet à la date du **02/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **02/02/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DE TASNIERES demeurant à PINEY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 7.2480 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51290 MARGERIE-HANCOURT	000 ZS 34	7.2480

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202409265415-001
n°dossier : 51240565

**Le Préfet
à**

GAUVAIN Vincent
32 route de Nogent

51490 BEINE-NAUROY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
14/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 02/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 28.2107 ha à PRUNAY (51360), actuellement mises en valeur par EARL DE CHARMES. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240565** – logics n° 044202409265415-001, il est réputé complet à la date du **02/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **02/02/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : GAUVAIN Vincent demeurant à BEINE-NAUROY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 28.2107 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51360 PRUNAY	000 0A 550	0.7661
	000 0A 546	4.4745
	000 0A 533	0.0022
	000 0A 502	0.8771
	000 0A 500	0.2028
	000 0A 244	0.6326
	000 0A 243	2.2484
	000 0A 196	0.3665
	000 0A 195	1.1435
	000 0A 194	0.5545
	000 0A 193	12.3010
	000 0A 192	0.9010
	000 0A 191	0.2785
	000 0A 190	3.4620

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202409015026-001
n°dossier : 51240567

**Le Préfet
à**

EMMANUEL Emery
2 Chemin de Louvois

51150 CONDE-SUR-MARNE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
14/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 02/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 25.5881 ha à SOUDRON (51320), actuellement mises en valeur par EARL SAINT JEAN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240563** – logics n° 044202409015026-001, il est réputé complet à la date du **02/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.


À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **02/02/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EMMANUEL Emery demeurant à CONDE-SUR-MARNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 25.5881 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51320 SOUDRON	000 ZO 7	1.6400
	000 YH 29	7.5585
	000 YH 14	2.0486
	000 YB 80	9.9700
	000 YB 25	4.3710

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202409265413
n°dossier : 51240568

**Le Préfet
à**

SCEA DETHUNE
2 RUE DE SAINT-QUENTIN

51320 SOUDE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
14/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 03/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 10.8620 ha à MONTEPREUX (51320), actuellement mises en valeur par DAUTHEL BERTRAND. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240568** – logics n° 044202409265413, il est réputé complet à la date du **03/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.


À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **03/02/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DETHUNE demeurant à SOUDE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 10.8620 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51320 MONTEPREUX	000 ZA 3	1.6530
	000 ZA 4	0.3500
	000 ZA 6	8.8590

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202410065576
n°dossier : 51240574

**Le Préfet
à**

EARL RONDEAU PASCAL
3 RUE DU 8 MAI 1945

51230 CONNANTRE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
14/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 07/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.0388 ha à FONTAINE-DENIS-NUISY (51120), actuellement mises en valeur par Leglantier Gilles. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240564** – logics n° 044202410065576, il est réputé complet à la date du **06/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **06/02/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL RONDEAU PASCAL demeurant à CONNANTRE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.0388 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51120 FONTAINE-DENIS-NUISY	000 ZK 144	0.0388

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202410045550-001
n°dossier : 51240576

**Le Préfet
à**

VOILE Lauriane
13 rue du docteur bonnet

51130 BLANCS-COTEAUX

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
14/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 07/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1670 ha à BLANCS-COTEAUX (51130), actuellement mises en valeur par VOILE Sandrine. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240576** – logics n° 044202410045550-001, il est réputé complet à la date du **07/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.


À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **07/02/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : VOILE Lauriane demeurant à BLANCS-COTEAUX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1670 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51130 BLANCS-COTEAUX	000 BD 191	0.1038
	000 AW 174	0.0632

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202408315021-003
n°dossier : 51240578

**Le Préfet
à**

PETITPRETRE MATTHIEU ALAIN GILBERT
20 chemin des auches

51240 COUPETZ

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
14/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 07/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 51.5343 ha à BREUVERY-SUR-COOLE (51240), NUISEMENT-SUR-COOLE (51240), actuellement mises en valeur par scea des rendzines. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre exploitation, il est enregistré sous le numéro **51240576** – logics n° 044202408315021-003, il est réputé complet à la date du **07/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **07/02/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : PETITPRETRE MATTHIEU ALAIN GILBERT
demeurant à COUPETZ a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 51.5343 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51240 NUISEMENT-SUR-COOLE	000 ZV 10	3.5721
	000 ZV 7	8.8850
	000 ZV 6	14.2819
	000 ZR 3	4.2800
	000 YD 7	3.2003
	000 YD 4	4.2296
	000 YA 10	10.0000
51240 BREUVERY-SUR-COOLE	000 ZL 1	3.0854

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202410025521-001
n°dossier : 51240580

Le Préfet
à

SCEA BOURBONNEUX CHAMPCOUELLE
5 RUE DU MOULIN BRULE

77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
14/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 08/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 13.0100 ha à ESTERNAY (51310), actuellement mises en valeur par CLEMENT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240580** – logics n° 044202410025521-001, il est réputé complet à la date du **08/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **08/02/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA BOURBONNEUX CHAMPCOUELLE
demeurant à VILLIERS-SAINT-GEORGES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter
pour : 13.0100 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51310 ESTERNAY	000 ZP 39	13.0100

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202410085612
n°dossier : 51240581

Le Préfet
à

BOURIANES NATHALIE JULIENNE
RAYMONDE
5 RUE du 8 mai 1945

51400 MOURMELON-LE-PETIT

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
14/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 08/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.3157 ha à LUDES (51500), SILLERY (51500), VERZENAY (51360), actuellement mises en valeur par steinbach jean claude. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240581** – logics n° 044202410085612, il est réputé complet à la date du **08/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **08/02/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : BOURIANES NATHALIE JULIENNE RAYMONDE
demeurant à MOURMELON-LE-PETIT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour :
0.3157 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51360 VERZENAY	000 AV 180	0.0583
51500 SILLERY	000 OD 552	0.1318
51500 LUDES	000 AR 70	0.0616
	000 AI 281	0.0322
	000 AB 690	0.0099
	000 AB 26	0.0219

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202410045556-002
n°dossier : 51240583

**Le Préfet
à**

SCEA MESTRUDE-HEYVANG
17 Q CHEMIN DE VAUX

51400 VADENAY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
14/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 09/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 44.8087 ha à CHALONS-EN-CHAMPAGNE (51000), SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE (51520), VADENAY (51400), actuellement mises en valeur par JACQUINET AURELIE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240583** – logics n° 044202410045556-002, il est réputé complet à la date du **09/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **09/02/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA MESTRUDE-HEYVANG demeurant à VADENAY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 44.8087 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE	000 ZA 5	4.5570
	000 ZA 57	6.8150
	000 ZA 65	1.2268
51400 VADENAY	000 ZO 10	3.9980
	000 ZR 34	5.1000
51520 SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE	000 ZP 9	23.1119

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202410035533
n°dossier : 51240587

**Le Préfet
à**

SCEV BENOIT BEAUFORT ET FILS
40 BOULEVARD DES BERMONTIS

51150 AMBONNAY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
14/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 09/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres et vignes d'une superficie de 38.4655 ha à AMBONNAY (51150), DAMERY (51480), HERMONVILLE (51220), actuellement mises en valeur par BEAUFORT BENOIT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre constitution de société, il est enregistré sous le numéro **51240583** – logics n° 044202410035533, il est réputé complet à la date du **09/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **09/02/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEV BENOIT BEAUFORT ET FILS demeurant à AMBONNAY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 38.4655 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51480 DAMERY	000 AL 150	0.0180
	000 AK 57	0.0750
	000 AK 53	0.0142
51220 HERMONVILLE	000 OF 902	0.5115
51150 AMBONNAY	000 ZC 22	3.5825
	000 ZH 20	4.3400
	000 ZE 133	0.2222
	000 ZE 132	0.2222
	000 ZE 131	0.2222
	000 ZE 130	0.2222
	000 ZE 129	0.2222
	000 ZD 186	2.6300
	000 ZD 185	2.0100
	000 ZD 51	2.6497
	000 ZD 47	1.8579
	000 ZD 46 (A)	2.9673
	000 ZD 5	0.6448
	000 ZC 88	0.2330
	000 ZC 87	0.2341
	000 ZC 86	0.2341
	000 ZC 85	0.2341
	000 ZC 84	0.2376
	000 ZC 83	0.4063
	000 ZC 82	0.4098
	000 ZC 81	0.4099
	000 ZC 80	0.4098
	000 ZC 79	0.4109
	000 ZC 78	0.6804
	000 ZC 77	0.6803
	000 ZC 76	0.6803
	000 ZC 75	0.6804
	000 ZC 74	0.6804
	000 ZC 50	0.9891
	000 ZC 25	3.2291
000 ZB 32	0.5604	
000 ZB 20	0.3043	
000 ZA 221	0.3333	

000 ZA 77	0.5410
000 ZA 11	0.2335
000 ZA 10	0.0819
000 AS 176	0.2307
000 AS 26	0.0489
000 AR 287	0.4291
000 AR 86	0.2555
000 AP 109	0.0612
000 AO 352	0.1778
000 AO 325	0.0328
000 AO 108	0.0423
000 AN 426	0.0065
000 AN 423	0.0173
000 AN 393	0.1565
000 AN 160	0.0647
000 AM 443	0.0048
000 AM 431	0.0070
000 AM 430	0.0320
000 AM 429	0.0182
000 AM 428	0.0140
000 AL 481	0.0147
000 AL 480	0.0133
000 AL 479	0.0014
000 AL 471	0.0004
000 AL 470	0.0004
000 AK 536	0.1435
000 AK 535	0.1771
000 AI 192	0.0269
000 AI 191	0.0503
000 AI 190	0.4615
000 AD 22	0.6708

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202409115191-002
n°dossier : 51240588

**Le Préfet
à**

EI DUCHATEL YOHAN
24 Rue Thiers

51360 VERZENAY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
14/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 09/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1566 ha à CHAUMUZY (51170), VERZENAY (51360), actuellement mises en valeur par EI DUCHATEL DOMINQUE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240588** – logics n° 044202409115191-002, il est réputé complet à la date du **09/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **09/02/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EI DUCHATEL YOHAN demeurant à VERZENAY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1566 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51360 VERZENAY	000 AP 119	0.0407
	000 AE 157	0.0520
51170 CHAUMUZY	000 OE 686	0.0639

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202407244598-001
n°dossier : 51240591

**Le Préfet
à**

EARL BAUDIER
3 RUE DU FAUBOURG SAINT-JACQUES

51600 SUIPPES

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
14/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 11/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 55.0022 ha à SUIPPES (51600), actuellement mises en valeur par SCEA BOUTEVILLAIN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement il est enregistré sous le numéro **51240581** – logics n° 044202407244598-001, il est réputé complet à la date du **11/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **11/02/2025**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL BAUDIER demeurant à SUIPPES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 55.0022 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51600 SUIPPES	000 ZN 22	6.5440
	000 ZM 40	25.8642
	000 ZL 5	14.1720
	000 ZB 12	8.4220

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202410035536
n°dossier : 51240593

**Le Préfet
à**

SCEA BRODIEZ ARNAUD
16 RUE DU CHATEL

51320 SOMMESOUS

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
21/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 11/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 19.5747 ha à SOMMESOUS (51320), actuellement mises en valeur par DAUTHEL Bertrand. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240576** – logics n° 044202410035536, il est réputé complet à la date du **11/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **11/02/2025**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA BRODIEZ ARNAUD demeurant à SOMMESOUS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 19.5747 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51320 SOMMESOUS	000 WB 7	18.6092
	000 YZ 14	0.9655

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202410045555
n°dossier : 51240594

**Le Préfet
à**

PERSON CLEMENT
33 rue Paul Bert

35000 RENNES

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
21/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 14/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 130.1399 ha à JONCHERY-SUR-SUIPPE (51600), SAINT-HILAIRE-LE-GRAND (51600), SAINTE-MARIE-A-PY (51600), actuellement mises en valeur par EARL DE LA GARENNE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240594** – logics n° 044202410045555, il est réputé complet à la date du **14/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

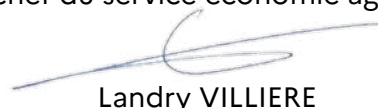
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **14/02/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : PERSON CLEMENT demeurant à RENNES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 130.1399 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51600 JONCHERY-SUR-SUIPPE	000 ZM 67	0.4990
51600 SAINT-HILAIRE-LE-GRAND	000 YR 16	4.1160
	000 YN 14	11.7640
	000 YO 13	7.1510
	000 YO 17	9.4720
	000 YP 10	5.2470
	000 YK 13	7.5210
	000 YK 11	1.9360
	000 YL 19	8.6919
	000 YP 11	5.5020
	000 YD 15	8.5000
	000 YD 16	3.0950
	000 ZH 50	0.2520
	000 ZH 51	0.3920
	000 ZH 52	0.1450
	000 ZX 1	6.1870
	000 ZX 3	4.1330
	000 ZX 4	4.7480
	000 OX 654	0.4815
	000 YD 13	0.0390
	000 YD 14	4.1370
	000 YO 15	6.3600
	000 YO 16	2.7080
	000 ZX 2	6.9970
	000 YD 25	1.1160
	000 YO 14	6.9340
	000 YD 26	3.4395
000 YK 12	0.3340	
000 YK 14	5.1290	
51600 SAINTE-MARIE-A-PY	000 ZT 15	3.1130

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202410045558
n°dossier : 51240595

Le Préfet

à

PERSON CAMILLE
11 rue charles gounod

59170 CROIX

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
21/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 14/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 130.1399 ha à JONCHERY-SUR-SUIPPE (51600), SAINT-HILAIRE-LE-GRAND (51600), SAINTE-MARIE-A-PY (51600), actuellement mises en valeur par EARL DE LA GARENNE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240595** – logics n° 044202410045558, il est réputé complet à la date du **14/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.


À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **14/02/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : PERSON CAMILLE demeurant à CROIX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 130.1399 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51600 JONCHERY-SUR-SUIPPE	000 ZM 67	0.4990
51600 SAINT-HILAIRE-LE-GRAND	000 YR 16	4.1160
	000 YN 14	11.7640
	000 YO 13	7.1510
	000 YO 17	9.4720
	000 YP 11	5.5020
	000 YP 10	5.2470
	000 YK 13	7.5210
	000 YK 11	1.9360
	000 YL 19	8.6919
	000 YD 15	8.5000
	000 YD 16	3.0950
	000 OX 654	0.4815
	000 ZH 50	0.2520
	000 ZH 51	0.3920
	000 ZH 52	0.1450
	000 ZX 1	6.1870
	000 ZX 3	4.1330
	000 ZX 4	4.7480
	000 YD 13	0.0390
	000 YD 14	4.1370
	000 YO 15	6.3600
	000 YO 16	2.7080
	000 ZX 2	6.9970
	000 YD 25	1.1160
	000 YO 14	6.9340
	000 YD 26	3.4395
000 YK 12	0.3340	
000 YK 14	5.1290	
51600 SAINTE-MARIE-A-PY	000 ZT 15	3.1130

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202410095642
n°dossier : 51240597

**Le Préfet
à**

EARL COLLARD AURELIE
1A RUE DU MESNIL

51510 THIBIE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
21/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 15/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 5.3977 ha à FAGNIERES (51510), actuellement mises en valeur par GARRIC Boris. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240597** – logics n° 044202410095642, il est réputé complet à la date du **15/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **15/02/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL COLLARD AURELIE demeurant à THIBIE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 5.3977 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51510 FAGNIERES	000 YS 6	5.3977

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202405173535-001
n°dossier : 51240599

**Le Préfet
à**

TRANCHANT MARIE-ELISABETH
BARBARA ELISE
24 ROUTE d'Orbais

51210 MARGNY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
21/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 15/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.2067 ha à CUMIERES (51480), actuellement mises en valeur par TRANCHANT JOSE MARCEAU. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240599** – logics n° 044202405173535-001, il est réputé complet à la date du **15/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **15/02/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : TRANCHANT MARIE-ELISABETH BARBARA ELISE
demeurant à MARGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2067 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51480 CUMIERES	000 AE 149	0.0135
	000 AE 148	0.0319
	000 AC 292	0.0432
	000 AE 286	0.0324
	000 AB 350	0.0857

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202410115669-001
n°dossier : 51240600

**Le Préfet
à**

EARL Pasquet
16 RUE DE LANCOURT

51120 BARBONNE-FAYEL

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
21/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 15/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.0230 ha à FONTAINE-DENIS-NUISY (51120), actuellement mises en valeur par . Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240800** – logics n° 044202410115669-001, il est réputé complet à la date du **15/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **15/02/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL Pasquet demeurant à BARBONNE-FAYEL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.0230 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51120 FONTAINE-DENIS-NUISY	000 ZL 180	0.0230

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202410185791
n°dossier : 51240604

**Le Préfet
à**

JUMEL CLÉMENTINE MATHILDE
40 Chemin des Sept Moulins

51130 BLANCS-COTEAUX

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
28/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 18/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.4554 ha à BLANCS-COTEAUX (51130), actuellement mises en valeur par JUMEL SERGE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240904** – logics n° 044202410185791, il est réputé complet à la date du **17/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **17/02/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : JUMEL CLÉMENTINE MATHILDE demeurant à BLANCS-COTEAUX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.4554 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51130 BLANCS-COTEAUX	000 AZ 193	0.1834
	000 AX 16	0.1554
	000 AX 17	0.0406
	000 AW 210	0.0198
	000 AN 277	0.0473
	000 AN 47	0.0089

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202409165243-002
n°dossier : 51240608

Le Préfet

à

CURFS Maryse
1 rue Pré du But

51310 ESCARDES

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
28/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 21/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 70.6329 ha à CHATILLON-SUR-MORIN (51310), ESCARDES (51310), ESTERNAY (51310), SAINT-BON (51310), actuellement mises en valeur par CURFS JEAN-MARIE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240608** – logics n° 044202409165243-002, il est réputé complet à la date du **21/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **21/02/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : CURFS Maryse demeurant à ESCARDES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 70.6329 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51310 CHATILLON-SUR-MORIN	000 0A 61 (J)	0.5228
	000 0A 61 (K)	1.0456
	000 0A 67	0.4760
	000 0A 593	2.1804
	000 0A 627	0.5570
	000 0A 725	0.3281
	000 0A 594	0.6446
51310 ESCARDES	000 ZD 17	1.8675
	000 ZE 19	26.3700
	000 ZE 39 (A)	0.3208
	000 ZE 45 (J)	2.0000
	000 ZE 45 (K)	2.0000
	000 ZE 59 (J)	0.2864
	000 ZE 31 (AK)	10.3835
51310 ESTERNAY	000 AM 1	1.0485
	000 ZS 15	1.9440
	000 ZS 95	11.7680
51310 SAINT-BON	000 0A 460	6.8897

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202409065102
n°dossier : 51240609

**Le Préfet
à**

EARL DE SAINT PIERRE
9 RUE DES FERMES

51310 LA NOUE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
28/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 21/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 44.9430 ha à BOUCHY-SAINT-GENEST (51310), LES ESSARTS-LE-VICOMTE (51310), actuellement mises en valeur par SCEA ROLLET-SAIGNES. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro – logics n° 044202409065102, il est réputé complet à la date du **21/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **21/02/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL DE SAINT PIERRE demeurant à LA NOUE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 44.9430 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51310 LES ESSARTS-LE-VICOMTE	000 ZB 42	10.2300
	000 ZB 33	0.1750
51310 BOUCHY-SAINT-GENEST	000 ZH 7	34.5380

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202409115198
n°dossier : 51240612

**Le Préfet
à**

SCEA BARONNET
6 rue de la rive Philippe

51490 SAINT-MARTIN-L'HEUREUX

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
28/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 23/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 60.2831 ha à SAINT-MARTIN-L'HEUREUX (51490), actuellement mises en valeur par EARL LAMBERT FOISSY. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240812** – logics n° 044202409115198, il est réputé complet à la date du **29/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **29/02/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA BARONNET demeurant à SAINT-MARTIN-L'HEUREUX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 60.2831 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51490 SAINT-MARTIN-L'HEUREUX	000 AA 12	0.6045
	000 ZB 29	6.3820
	000 ZD 9	20.1820
	000 ZD 27	14.4650
	000 ZE 20	10.6500
	000 ZD 26	0.0350
	000 AB 12	1.0106
	000 ZD 54	6.9540

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202410245851
n°dossier : 51240613

**Le Préfet
à**

LEFEBVRE Florian
148 rue de la République

51530 DIZY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
28/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 24/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.2350 ha à BLANCS-COTEAUX (51190), actuellement mises en valeur par DESAUTELS Christine. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240618** – logics n° 044202410245851, il est réputé complet à la date du **24/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **24/02/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : LEFEBVRE Florian demeurant à DIZY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2350 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51130 BLANCS-COTEAUX	411 AO 106	0.1788
	411 AH 159	0.0562

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202409165257
n°dossier : 51240616

**Le Préfet
à**

SCEA LA GRANGE AUX BOIS
14 ROUTE D'ATHIS

51190 LES ISTRES-ET-BURY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
04/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 25/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.6134 ha à VINCELLES (51700), actuellement mises en valeur par MANSCOURT IRENE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240616** – logics n° 044202409165257, il est réputé complet à la date du **25/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **25/02/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA LA GRANGE AUX BOIS demeurant à LES ISTRES-ET-BURY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.6134 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51700 VINCELLES	000 0D 838	0.0160
	000 0D 840	0.0420
	000 0D 841	0.0240
	000 0D 842	0.0120
	000 0D 843	0.0380
	000 0D 844	0.0245
	000 0D 845	0.0375
	000 0D 846	0.0155
	000 0D 847	0.0140
	000 0D 848	0.0750
	000 0D 849	0.0340
	000 0D 850	0.0225
	000 0D 851	0.0170
	000 0D 852	0.0275
	000 0D 859	0.0395
	000 0D 860	0.0280
	000 0D 861	0.0135
	000 0D 1909	0.0549
	000 0D 1910	0.0036
	000 0D 2181	0.0049
000 0D 2184	0.0212	
000 0D 2187	0.0247	
000 0D 2188	0.0236	

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202410255861
n°dossier : 51240617

**Le Préfet
à**

SAS CHAMPAGNE CUPERLY
2 RUE DE L'ANCIENNE EGLISE

51380 VERZY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
04/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 28/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1652 ha à MAILLY-CHAMPAGNE (51500), actuellement mises en valeur par SC BARTONIEN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240617** – logics n° 044202410255861, il est réputé complet à la date du **28/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **28/02/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SAS CHAMPAGNE CUPERLY demeurant à VERZY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1652 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51500 MAILLY-CHAMPAGNE	000 AE 403	0.1552
	000 AE 342	0.0100

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202404022701-001
n°dossier : 51240618

**Le Préfet
à**

ROLLET GUILLAUME
3 RUE D ESCARDES

51310 BOUCHY-SAINT-GENEST

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
04/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 28/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 24.8690 ha à BOUCHY-SAINT-GENEST (51310), LES ESSARTS-LE-VICOMTE (51310), actuellement mises en valeur par DE SAINT PIERRE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240613** – logics n° 044202404022701-001, il est réputé complet à la date du **23/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **23/02/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : ROLLET GUILLAUME demeurant à BOUCHY-SAINT-GENEST a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 24.8690 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51310 LES ESSARTS-LE-VICOMTE	000 ZB 39	7.9310
51310 BOUCHY-SAINT-GENEST	000 ZH 17	16.9380

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202410235839
n°dossier : 51240619

Le Préfet

à

HENIN JULIEN
22 quai du port
AY

51160 AY-CHAMPAGNE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
04/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 28/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres /vignes d'une superficie de 0.2351 ha à GRAUVES (51190), actuellement mises en valeur par VATEL Française. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240617** – logics n° 044202410235839, il est réputé complet à la date du **28/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **28/02/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : HENIN JULIEN demeurant à AY-CHAMPAGNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2351 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51190 GRAUVES	000 AK 832	0.2351

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202410015498-001
n°dossier : 51240620

**Le Préfet
à**

CHAMPENOIS Laurent
12 rue m bidaut

51300 MERLAUT

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
04/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 28/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 10.2217 ha à CHANGY (51300), MERLAUT (51300), actuellement mises en valeur par IOCHMANN GERALD. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240620** – logics n° 044202410015498-001, il est réputé complet à la date du **28/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **28/02/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : CHAMPENOIS Laurent demeurant à MERLAUT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 10.2217 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51300 MERLAUT	000 ZI 29	2.6284
	000 ZH 42	4.5407
51300 CHANGY	001 ZD 13	3.0526

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202410195792
n°dossier : 51240624

**Le Préfet
à**

SAS MAISON LHEUREUX
25 ROUTE DE MONTFLAMBERT
MANOIR DE MONTFLAMBERT

51160 MUTIGNY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
04/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 29/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.6808 ha à ROMERY (51480), actuellement mises en valeur par MONDET PHILIPPE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240624** – logics n° 044202410195792, il est réputé complet à la date du **29/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **28/02/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SAS MAISON LHEUREUX demeurant à MUTIGNY
a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.6808 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51480 ROMERY	000 AE 61	0.0621
	000 AE 62	0.0315
	000 AE 63	0.0436
	000 AE 64	0.0358
	000 AE 65	0.0347
	000 AE 66	0.0095
	000 AE 67	0.0264
	000 AE 68	0.0262
	000 AE 69	0.0367
	000 AE 70	0.0156
	000 AE 71	0.0176
	000 AE 72	0.0224
	000 AE 73	0.0908
	000 AE 74	0.0207
	000 AE 75	0.0286
	000 AE 76	0.0148
	000 AE 77	0.0229
	000 AE 78	0.0190
	000 AE 79	0.0100
	000 AE 405	0.0052
000 AE 407	0.0075	
000 AE 409	0.0992	

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202409065105-001
n°dossier : 51240626

Le Préfet

à

ROUSSEAUX Maxime
45 b rue Chanzy

51360 VERZENAY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
04/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 29/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 6.4641 ha à AZY-SUR-MARNE (02400), COUVIGNON (10200), ESSOMES-SUR-MARNE (02400), LANDREVILLE (10110), MAILLY-CHAMPAGNE (51500), SILLERY (51500), VAL DE LIVRE (51150), VERZENAY (51360), VERZY (51380), actuellement mises en valeur par ROUSSEAUX-FRESNET. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240626** – logics n° 044202409065105-001, il est réputé complet à la date du **29/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **28/02/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : ROUSSEAU Maxime demeurant à VERZENAY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 6.4641 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51500 SILLERY	000 OD 281	0.0805
10200 COUVIGNON	000 OD 2037	0.0006
	000 OD 2043	0.0395
	000 OD 220	0.0809
	000 OD 2021	0.0698
	000 OD 2022	0.0087
	000 OD 2417	0.0092
	000 OD 2415	0.0360
	000 OD 2045	0.0065
	000 OD 2039	0.0116
	000 OD 2411	0.0102
	000 OD 2401	0.0380
	000 OD 2410	0.0094
	000 OD 2400	0.0312
	000 OD 2397	0.0322
	000 OD 2407	0.0151
	000 OD 2405	0.0437
	000 OD 136	0.0359
	000 OD 208	0.0387
	000 OD 221	0.0803
	000 OD 222	0.0788
	000 OD 737	0.0884
	000 OD 2035	0.0592
	000 OD 2402	0.0194
	000 OD 2120	0.0373
	000 OD 1681	0.0350
	000 OD 207	0.0308
	000 OD 2307	0.0982
000 OD 2042	0.1504	
000 OD 2125	0.3092	
000 OD 2126	0.5924	
51380 VERZY	000 AR 367	0.0335
	000 AR 488	0.3722
	000 AR 487	0.3961
51360 VERZENAY	000 AH 10	0.3011
	000 AN 295	0.1556
	000 AE 459	0.0350

	000 AP 49	0.1562
	000 AP 293	0.1688
	000 AP 292	0.0015
02400 AZY-SUR-MARNE	000 ZD 120	0.0050
02400 ESSOMES-SUR-MARNE	000 YW 66	0.1265
	000 YW 59	0.1460
	000 YW 81	0.2100
	000 YW 46	0.2063
	000 YX 73	0.3550
10110 LANDREVILLE	000 ZL 30	0.2000
51150 VAL DE LIVRE	000 0A 429	0.2850
	000 0A 427	0.1225
	000 0A 437	0.0155
	000 0A 438	0.0034
	000 AI 129	0.2588
51500 MAILLY-CHAMPAGNE	000 AD 319	0.7330

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202405213575
n°dossier : 51240628

**Le Préfet
à**

MICHALET Coralie
2 Rue du contour

51700 CHATILLON-SUR-MARNE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
04/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame

Vous avez déposé dans Logics le 30/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1076 ha à CHATILLON-SUR-MARNE (51700), actuellement mises en valeur par Michalet Christophe. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240628** – logics n° 044202405213575, il est réputé complet à la date du **30/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **28/02/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : MICHALET Coralie demeurant à CHATILLON-SUR-MARNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1076 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51700 CHATILLON-SUR-MARNE	000 AV 79	0.1076

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202408054745-001
n°dossier : 51240629

**Le Préfet
à**

GUILLAUME HELIAN SÉBASTIEN PIERRE-
MARIE
31 grande rue

51330 CONTAULT

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
04/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 30/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 127.1139 ha à BERMERICOURT (51220), BUSSY-LE-REPOS (51330), CONTAULT (51330), LOIVRE (51220), NOIRLIEU (51330), actuellement mises en valeur par GUILLAUME-HURTAUT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240629**–logics n° 044202408054745-001, il est réputé complet à la date du **30/10/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **28/02/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : GUILLAUME HELIAN SÉBASTIEN PIERRE-MARIE demeurant à CONTAULT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 127:1139 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51330 NOIRLIEU	000 ZO 17	8.0024
51330 CONTAULT	000 AB 144	0.2710
51330 BUSSY-LE-REPOS	000 ZD 28	0.1162
	000 ZD 7	6.3570
	000 ZC 1	9.8640
	000 ZB 1	21.9010
	000 OB 673	9.6431
	000 OB 80	1.9815
	000 OB 76	0.2460
	000 OB 75	0.4004
	000 OB 74	1.0322
	000 OB 73	1.2239
	000 OB 72	0.4938
	000 OB 16	0.5725
	51220 LOIVRE	000 ZV 41
000 ZV 40		0.4955
000 ZV 31		3.0820
000 ZV 29		1.0730
000 ZV 28		8.8200
000 ZV 35		4.0000
000 ZV 34		4.0505
000 ZV 33		0.9685
000 ZT 3		6.9110
000 ZS 36		6.8321
000 ZS 35		6.8321
000 ZL 1		10.8060
51220 BERMERICOURT	000 ZH 16	4.6466
	000 ZD 14	5.9961



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

SCEA DE VARENCEY

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 26 novembre 2024

Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52240072

LR/AR

Messieurs les gérants,

Vous avez adressé à mes services, le **25/11/2024** une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **324,5702 ha** sur la commune de **LAFERTÉ-SUR-AUBE** et **PONT-LA-VILLE** :

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par la **SCEA DE VARENCEY**.

L'opération consiste en :

– une installation sans apport de foncier de M. PIOT François

Communes	Surfaces	Références	Propriétaires	
LAFERTÉ-SUR-AUBE	0,0900	OC 488	SAS DES LYS ST BERNARD	
	0,0904	OC 491		
	0,0582	OC 1436		
	0,5844	OF 465		
	2,0853	OF 1481		
	3,3170	YB 17		
	7,1520	YB 18		
	5,0620	ZL 30		
	5,0130	ZL 31		
	6,2760	ZL 37		
	17,8309	ZL 43		
	1,2010	ZM 49		
	6,3270	ZM 50		
	1,9440	ZM 86		
	1,4265	ZM 124		
	3,9980	ZM 126		
	17,0168	ZO 23		
	17,0840	ZO 25		
	5,7080	ZP 04		
	3,1070	ZP 42		
	0,3880	ZP 47		
	13,3560	ZP 50		
	16,3380	ZR 18		
	2,0080	ZR 19		
	0,0060	OC 495		
	0,0120	OF 1379		
	0,5305	OF 1484		
	0,2920	ZC 130		
	0,2670	ZC 17		
	1,7000	OA 772		CUGNY Mickaël
	5,7297	YB 19		BILLON Jérôme, MARQUET Vanessa
	18,4620	ZP 46		
	30,5424	ZR 34		
1,0350	ZR 05	MULLER Joël		
0,2110	E 542			
0,2805	OF 684			
0,6899	OF 685			
5,2250	ZH 02			
3,5010	ZH 32	Indivision BEAUMANOIR Régis		
13,2490	ZP 55			
0,7593	AB 225			
1,4015	AB 241	Commune de Laferté-Sur-Aube		
1,1128	AB 247			
0,2253	AC 04	MOULA-STAHLI Suzanne		
4,9893	ZR 30	BRAND Olivier		
3,4758	ZL 05			
2,4440	ZL 06	SCEA DE VARENCEY		
3,4618	OA 776			

	1,2650	ZL 07	
	1,1734	OA 761	
	0,2510	OA 758	
	0,7220	OA 757	
	0,0944	OA 644	
	0,1442	OA 645	
	0,2249	E 84	
	6,6550	ZO 16	
	1,9350	ZR 01	
	2,7070	ZR 02	
	10,6960	ZR 15	
	20,5690	ZR 20	
	12,0130	ZR 21	PIOT BEVILLARD Maylis, PIOT Bernard, SCEA DE VARENCEY (Usufruitier)
	0,0560	ZC 32	
	9,6290	ZS 11	
	0,3305	AC 20	FERRAND-BOURING Patricia et Laurent SCEA DE VARENCEY (Usufruitier)
	0,1562	OC 487	
	0,6450	ZL 21	
	1,5470	ZL 38	
	2,6483	ZM 06	
	10,8360	ZP 05	
	0,3330	ZP 10	
	0,6490	ZP 11	
PONT-LA-VILLE	2,2260	OD 1151	BILLON Jérôme, MARQUET Vanessa

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 25/11/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52240072**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thibaud', is written over several horizontal lines that have been drawn through the text area.

Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

EARL DES COTAUX D'OUVILLE

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 22 novembre 2024

Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52240088

LR/AR

Messieurs Les Associés,

Vous avez adressé à mes services, le **12/11/2024**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **88,6495 ha** sur la commune de **VAUX SUR ST URBAIN, ST URBAIN MACONCOURT, DONJEUX** :

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par **EARL DESVOY**.

L'opération consiste en :

- une installation avec apport de foncier de M. ARCHAMBAUX Dorian dans L'EARL DES COTAUX D'OUVILLE

Communes

Surfaces

Références

Propriétaires

Communes	Surfaces	Références	Propriétaires
	11,7310	ZC 20	
	0,5340	ZC 21	
	9,2750	ZC 45	
	11,0431	ZB 03	
	6,7820	ZA 56	DESVOY Roger et Mme
	0,5750	ZA 32	COLSON Rose
	10,4009	ZA 33	
VAUX SUR ST	3,0000	ZA 34	
URBAIN	11,3385	ZC 33	
	0,0820	ZC 23	
	0,0810	ZA 57	
	0,1130	ZA 58	DESVOY Cyrille et Béatrice
	0,0360	ZA 59	
	0,2640	ZB 04	
	0,1100	ZB 07	DESVOY Séverine
	1,3410	ZB 08	
	4,1340	ZT 01	
ST URBAIN	6,1870	YE 19	DESVOY Roger et Mme
MACONCOURT	4,4420	YH 16	COLSON Rose
	4,0240	YC 25	
	2,3490	YE 12	
DONJEUX	0,6860	ZD 30	DESVOY Béatrice et
	0,1210	ZD 31	PARISOTTO Romain

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 12/11/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52240088**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs Les Associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Thibaud ROGER', written over a horizontal line.

Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

GAEC LA FERME DU VAL
route de Courcelles

52 190 LE VAL D'ESNOMS

Chaumont, le 21 novembre 2024

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52240089

LR/AR

Messieurs les gérants,

Vous avez adressé à mes services, le 12/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 137,2540 ha sur la commune de **Le Montsaugonnais, Vaux Sous Aubigny, St Broingt Les Fosses, le Val D'Esnoms, Chatoillenot** :

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par **GAEC LA FERME DU VAL**.

L'opération consiste en :

– un agrandissement

Communes	Surfaces	Références	Propriétaires
340 LE MONTSAUGEONNAIS 509 VAUX SOUS AUBIGNY	2,7090	509 ZR 10	VERILLOTE Gérard
	0,5115	509 ZH 17	MORISOT Andrée
	0,1940	509 ZH 16	ORMANCEY Jean Indivision
	5,0954	509 ZT 03, 509 ZH 02, 509 ZR 32	PRAT Sylvain
	52,9772	ZM 69, 509 ZE 06, 509 ZH 03, 509 ZH 15, 509 ZH 19, 509 ZI 20, 509 ZR 12, 509 ZR 33, 509 ZR 34, 509 ZT 02, 509 ZT 05	GFA DE LA PRINCESSE
	3,1265	509 ZR 14, 509 ZI 03, 509 ZT 02, 509 ZT 05	GFA DE LA PRINCESSE
	0,131	509 ZI 19	BLAVIER Eric
ST BROINGT LES FOSSES	2,3260	ZN 59	GFA DE LA PRINCESSE
	1,1805	ZN 58	PRAT Sylvain
LE VAL D'ESNOMS 117 CHATOILLENOT	4,1771	117 ZE 54	MORISOT Yvette
	2,9785	ZH 18	MORISOT Rose-Marie
	0,91	117 ZE 78	PETIT Claude
	25,8690	ZD 62, 117 ZB 31, 117 ZD 07, 117 ZD 25, 117 ZE 31, 117 ZE 37, 117 ZE 52, 117 ZE 53	PRAT Sylvain
	4,1110	ZB 07	PRAT Yannick
	0,5985	ZD 09	Commune De Val D'ESNOMS
	7,9430	ZD 61, 117 ZB 54, 117 ZB 55, 117 ZD 08, 117 ZE 28	GFA DE LA PRINCESSE
	4,6147	ZB 08	BEAUMONT André
	4,1600	YB 13	CANIGIANI Fabienne
	2,6632	117 ZC 102	GREPIN Josiane
	4,3522	117 ZE 29, 117 ZE 30, 117 ZE 80	MORISOT Pierre
	6,2297	ZH 20, ZB 06	MENIOT Jeanne
	0,3960	117 ZE 41	MARTIN Frédéric

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 12/11/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52240089**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Thibaud ROGER', written over a horizontal line.

Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

GAEC DE LA CHAPELLE SAINT-PIERRE

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 19 novembre 2024

Affaire suivie par : Louis FRANCO

Tél. : 03 25 30 69 87

ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52240090

LR/AR

Madame, Messieurs les associés,

Vous avez adressé à mes services, le 13/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **1,265 ha** sur la commune de **Dampierre** :

Commune	Référence cadastrale	Superficie (ha)	Propriétaire
Dampierre	YL29	1,21	M. Jacques LECLERC
	YL11	0,05	

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par M. Jacques LECLERC.

L'opération consiste en :

– un **agrandissement du GAEC de la Chapelle Saint-Pierre**.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 18/11/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52240090, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52240090, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à
EARL DE BUEZ

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 20 novembre 2024

Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance

Tél. : 03 25 30 79 05

ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52240097

LR/AR

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le **07/11/2024**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **44,6704 ha** sur la commune de **Lafauche** et **Liffol Le Petit** :

Communes	Surfaces	Références	Propriétaires
LAFAUICHE	0,8220	OB 159	MME NACHET Laurence M LAURENTIN Octave M LAURENTIN Adrien
	1,6960	OB 164	
	0,4800	OB 165	
	2,1300	OB 170	
	2,1000	OB 171	
	0,1350	OB 172	
	3,8960	OB 173	
	3,6430	OB 174	
	2,5510	OB 199	
	0,7445	OB 210	
	4,9636	OB 211	
	7,8960	OB 549	
	1,7940	YC 82	
	5,2220	YC 87	
4,1897	YC 160		
0,0080	YC 84	SCI DU DOMAINE DE LAVAUX	
LIFFOL LE PETIT	2,4000	ZD 62	MME NACHET Laurence, M LAURENTIN Octave M LAURENTIN Adrien

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par le **GAEC COURTIER**.

L'opération consiste en :

– **un agrandissement**

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 07/11/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52240097**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.


Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

EARL BLANCHARD

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 20 novembre 2024

Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52240107

LR/AR

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le **17/11/2024**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **F,45: 4 ha** sur la commune de **Nomécourt** :

Commune	Référence cadastrale	Superficie ha	Propriétaire
Nomécourt	ZE 39	8,4565	COLLIN Richard

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par **Ste COLLIN Richard**

L'opération consiste en :

- un agrandissement de l'EARL BLANCHARD

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 19/11/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52240109** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

GAEC DU RUBAN
Route de Provençères

52140 LAVILLENEUVE

Chaumont, le 27 novembre 2024

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52240114

LR/AR

Messieurs les Associés,

Vous avez adressé à mes services, le **22/11/2024**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **8,6170 ha** sur la commune de **Lavilleneuve** :

Commune	Référence cadastrale	Superficie (ha)	Propriétaire
LAVILLENEUVE	ZD 04, ZD 05, ZD 07	8,6170	GODARD Nathalie

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par **EARL DU BOCHERET**.

L'opération consiste en :

– **un agrandissement**

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 22/11/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52240114**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,

Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

M. Nicolas NOTTAT

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 11 février 2025

Affaire suivie par : Anne-Lise Verdier
Tél. : 03 51 55 60 12
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52240120

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 10/02/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 9,2450 hectares sur la commune de Baudrecourt :

Commune	Référence cadastrale	Superficie (ha)	Propriétaire
BAUDRECOURT	YK 02	0,107	Mme Agnès NOTTAT
	YK 04	9,138	

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par l'EARL DHEU THIEBLEMONT.

L'opération consiste en :

– **un agrandissement de l'E.I. Nicolas NOTTAT.**

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 10/02/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro « 52240120 », contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

DRAAF Grand Est
Tél : 03 26 66 20 20

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/>

Adresse postale : 3 Rue du Faubourg Saint-Antoine - CS 10526 - 51009 Châlons-en-Champagne Cedex
Siège situé au Parc Technologique du Mont Bernard - 4 Rue Dom Pierre Pérignon - 51000 - Châlons-en-Champagne

Je vous informe que, conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 23 mai 2024

Le directeur départemental
à
Monsieur BRIGNIER Bertrand
SCEA DE COURBE ROI

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40
clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr

62 grande rue

54385 ROSIERES EN HAYE

LR avec AR n° 1A 208 112 0356 B

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0043

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 27 mars 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sociétaire SCEA DE COURBE ROI, d'une surface de 119 ha 99 a 67 ca de terres situées sur les communes de ANDILLY-54200 (parcelle ZB 020(partie)), CHEMINOT-57420 (parcelles section 12 n° 012-013), JAILLON-54200 (parcelle ZB 021), ROSIERES EN HAYE-54385 (parcelles AA 044(partie)-188(partie)-189(partie) – B 537-538-539 – ZA 013(partie) – ZB 005-015 – ZC 006-007-012-013-015-030-037-038-040 – ZE 001-002-003-004 – ZH 006-007-032 – ZL 046(partie)) et SAIZERAIS-54380 (parcelles ZM 066-072-078 – ZP 028-029) et exploitées précédemment par l'EARL LA CLE DES CHAMPS – Monsieur BRIGNIER Bertrand – 62 grande rue à ROSIERES EN HAYE-54385.

Votre dossier a été enregistré complet au 22 mai 2024, sous le n° 54-24-0043.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 22 septembre 2024, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles


Christophe COTTIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40
clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 208 834 3459 4

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0065

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 16 mai 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sociétaire EARL DU GRAND COURONNE, d'une surface de **6 ha 00 a 00 ca** de terres situées sur la commune de **LAITRE SOUS AMANCE-54770** (parcelle ZB 034(partie)) et exploitées précédemment par vous-même au sein de votre exploitation individuelle.

Votre dossier a été enregistré complet au 16 mai 2024, sous le n° 54-24-0065.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 16 septembre 2024, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

Christophe COPEIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 27 mai 2024

Le directeur départemental
à
Monsieur MERCIER Marc

31 grande rue

54570 TRONDES

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN

tél : 03 83 91 40 77

clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 208 834 3428 0

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0066

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 17 mai 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L. 331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation non aidée ATS en exploitation individuelle, d'une surface de **18 ha 94 a 90 ca** de terres situées sur les communes de **BOUCQ-54200** (parcelles AI 230-231-234 – ZK 060-164(partie)) et **TRONDES-54570** (parcelles AL 087 – ZE 023-024-026-063-064-080(partie)-083) et exploitées précédemment par Madame MERCIER Agnès – 35 rue de la boudiere à TRONDES-54570.

Votre dossier a été enregistré complet au 17 mai 2024, sous le n° 54-24-0066.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 17 septembre 2024, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

Christophe COPPINNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN

tél : 03 83 91 40 77

clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 29 mai 2024

Le directeur départemental
à

Madame CONTIGNON Nelly

Ferme Saint Antoine

54360 BLAINVILLE SUR L'EAU

LR avec AR n° 1A 208 834 3440 2

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0069

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé le 27 mai 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation non aidée au sein de l'EARL BOIS LE MARQUIS sans apport de foncier, d'une surface de **19 ha 50 a 49 ca** de terres situées sur la commune de **BLAINVILLE SUR L'EAU-54360** (parcelles AL 018-019-020-021-022-023-024-283-285-307 – AR 014-015-029-030-031-032-033-122-126(partie)-127-128-129-130-131-132-133-134-135-137-217) et exploitées par l'EARL BOIS LE MARQUIS – Ferme Saint Antoine à BLAINVILLE SUR L'EAU-54360.

Votre dossier a été enregistré complet au 27 mai 2024, sous le n° 54-24-0069.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 27 septembre 2024, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

Christophe COFFIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN

tél : 03 83 91 40 77

clementine.payen@meurthe-et-moselle.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 06 juin 2024

Le directeur départemental
à

Monsieur VENIER Alexis

8 rue de Batonchamp

54760 VILLERS LES MOIVRONS

LR avec AR n° 1A 208 834 3455 6

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0073

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 03 juin 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation individuelle, d'une surface de **32 ha 99 a 35 ca** de terres situées sur les communes de **ERBEVILLER SUR AMEZULE-54280** (parcelle YA 021), **LEYR-54760** (parcelles AB 355-357-358-360-378 – ZC 043 – ZH 034 – ZK 033 – ZM 005(partie)-006(partie)-007(partie)-008(partie)-009(partie)-010-011), **MOIVRONS-54760** (parcelles A 461-462 – D 980) et **VILLERS LES MOIVRONS-54760** (parcelles A 127-129-131-145-146-147-148-149-150-155-156-157-158-159-160-161-162-567-568-573-574-575-577-578-579-580-581-582-583-584-586-587-588-589-590-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-619-663-671-672-673-674-723-726 – B 109 – C 192-193-201-202-203-241-242-243-244 – ZB 028-038-039-040) et exploitées par Monsieur VENIER Alban – 8 rue de Batonchamp à VILLERS LES MOIVRONS-54760.

Votre dossier a été enregistré complet au 03 juin 2024, sous le n° 54-24-0073.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des Informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 03 octobre 2024, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles


Christophe COPIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 21 novembre 2024

Affaire suivie par : Maeva WEISS
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40
ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 208 834 3402 0

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0106

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

SCEA DE HANPIGNEUX

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé le 17 octobre 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne la création de l'exploitation sociétaire SCEA DE HANPIGNEUX par reprise de l'EARL DE LOPIGNEUX, d'une surface de **142 ha 17 a 79 ca** de terres situées sur la commune de **ARRANCY SUR CRUSNES-55230** (parcelles A 025-116-151-152-155-169-823-885-901-907(partie)-908(partie)-927 – ZA 003-035-036 – ZP 001-002-004-005 – ZS 013-015-016 – YL 002-003) et exploitées précédemment par l'EARL DE LOPIGNEUX à ARRANCY SUR CRUSNES-55230.

Votre dossier a été enregistré complet au 12 novembre 2024, sous le n° 54-24-0106.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 12 mars 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles


Christophe COFFIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 21 novembre 2024

Affaire suivie par : Maeva WEISS
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40
ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 208 834 3402 0

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0107

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

SCEA DE HANPIGNEUX

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé le 17 octobre 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne la création de l'exploitation sociétaire SCEA DE HANPIGNEUX par reprise de la SCEA DE LA HAUTE BORNE, d'une surface de **304 ha 03 a 26 ca** de terres situées sur les communes de **ARRANCY SUR CRUSNES-55230** (parcelles YM 011-025-026), **HAN DEVANT PIERREPONT-54620** (parcelles A 629-630-631-695 – ZA 012-014-018-023-024-025-029 – ZB 009-016-017-019-023-024-025-026-048-049-053-054-055-056-057-061 – ZC 005-017-024-025-045-057-058), **PIERREPONT-54620** (parcelles Y 035-036-037-045-053-054-070 – ZA 004-006), **SAINT PIERREVILLERS-55230** (parcelles ZK 015-018-020 – ZM 019) et **SAINT SUPPLET-54620** (parcelles B 002 – ZA 007-008-009-012-013-014-017-018-020-021-035-038-046-056 – ZB 003-008-010-017-020-040-041-042-043 – ZE 002-010-049-065-066) et exploitées précédemment par la SCEA DE LA HAUTE BORNE à HAN DEVANT PIERREPONT-54620.

Votre dossier a été enregistré complet au 12 novembre 2024, sous le n° 54-24-0107.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 12 mars 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles


Christophe COFFIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 05 décembre 2024

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Maeva WEISS
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40
dct-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 208 834 3498 3

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0115

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

EARL DU NOUVION – BRECK Jean-François –

Monsieur,

Vous avez déposé le 25 novembre 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sociétaire l'EARL DU NOUVION, d'une surface de **5 ha 59 a 48 ca** de terres situées sur la commune de **SAINT AIL-54580** (parcelles ZC 029-034-044-045-046-047) et exploitées précédemment par l'EARL DES CHAMPS D'ARGENT à AMANVILLERS-57865.

Votre dossier a été enregistré complet au 02 décembre 2024, sous le n° 54-24-0115.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 02 avril 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles


Christophe COFFIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 04 décembre 2024

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Maeva WEISS
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40
ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 208 834 3481 5

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0116

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

GAEC DU HAUT DE JEUMONT

Messieurs,

Vous avez déposé le 26 novembre 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sociétaire le GAEC DU HAUT DE JEUMONT, d'une surface de **3 ha 36 a 05 ca** de terres situées sur la commune de FROVILLE-54290 (parcelles YA 003-004) et exploitées précédemment par l'EARL DE CARRAY – 53 Grande rue à CLAYEURES-54290.

Votre dossier a été enregistré complet au 28 novembre 2024, sous le n° 54-24-0116.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 28 mars 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles


Christophe COFFIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
des territoires**

Delphine STOCK
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 07 novembre 2024

Le Directeur départemental des territoires
à
Monsieur PARFAIT Anthony

LR avec AR n° : 2C 186 544 1066 3

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240164

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET RECTIFICATIF

Monsieur,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 26/08/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 251 ha 65 a 69 ca situées sur les communes de LANEUVILLE AU RUPT 151 ha 20 a 15 ca (parcelles C26-27-28-440 – ZA04-05-10-12p-13-17-18-19-20-34-36p-43-48p-49 – ZB02-11-42 – ZC46-62-63p-64p-65p-91p – ZD13-14-15 – ZE105), LEROUVILLE 48 ha 96 a 60 ca (parcelles ZC01-02-03-05-06-07-19 – ZD16 – ZK155), MENIL AUX BOIS 11 ha 60 a 98 ca (parcelle ZB37), VADONVILLE 10 ha 83 a 35 ca (parcelles ZA108-159) et VOID VACON 29 ha 04 a 61 ca (parcelles ZZ07-32) actuellement mises en valeur par l'EARL MARCO POLO.

Votre demande est dans le cadre de votre installation, avec les aides, au sein de l'EARL MARCO POLO.

Votre dossier, enregistré complet au **28/10/2024** sous le numéro **55240164**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 28/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières


Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 31 octobre 2024

Le Directeur départemental des territoires
à
Madame FORTERRE Laurence

LR avec AR n° : 2C 186 544 1049 6

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240167

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 29/08/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 30 ha 57 a 96 ca situées sur les communes de MOGNEVILLE 0 ha 34 a 60 ca (parcelles A1896 - ZD29-72), NEUVILLE SUR ORNAIN 1 ha 64 a 60 ca (parcelles ZH13-15p) et VAL D'ORNAIN 28 ha 58 a 76 ca (parcelles 090AD07p-09p-12p-13-14p-15p-16p-17p-18p-19p-20-21p-22p-23p-32-36p-40p-66p-71p - 090AE05-90-91-92-93-94-95-96 - 090AH163-244-246-249-251 - 090AI97p - 090AK07-50-51-52 - 529AH84-87-91-146-148-152) actuellement mises en valeur par l'EARL DE BUSSY.

Votre demande est dans le cadre de votre intégration au sein de l'EARL DE BUSSY, sans capacité professionnelle et sans apport de foncier.

Votre dossier, enregistré complet au **30/10/2024** sous le numéro **55240167**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 28/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 29 octobre 2024

Le Directeur départemental des territoires
à
GAEC DU HAMEAU

LR avec AR n° : 2C 186 544 1048 9

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240168

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 02/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 4 ha 57 a 50 ca situées sur les communes de AVIOTH 1 ha 47 a 70 ca (parcelle ZE24) et THONNE LA LONG 3 ha 09 a 80 ca (parcelle YA05) actuellement mises en valeur par vos soins.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation (régularisation).

Votre dossier, enregistré complet au **27/10/2024** sous le numéro **55240168**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 27/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nathalie BESTEL

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 29 octobre 2024

Le Directeur départemental des territoires
à
GAEC FERME PICASSO

LR avec AR n° : 2C 186 544 1047 2

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240169

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 03/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 90 ha 51 a 06 ca situées sur les communes de AVRANVILLE (88) 0 ha 64 a 40 ca (parcelles ZE02-03), DAINVILLE BERTHELEVILLE 1 ha 13 a 90 ca (parcelle YA04), GRAND (88) 2 ha 40 a 07 ca (parcelles B1730-1732), VOUTHON BAS 56 ha 37 a 99 ca (parcelles ZB04p-05 – ZC11-12 – ZE20p-21-22-61p-75-77-79-83 – ZH02-04p-05-06-15-16-25-59-60p-73) et VOUTHON HAUT 29 ha 94 a 70 ca (parcelles ZE01p-07-08-09-41) actuellement mises en valeur par le GAEC DES NEIGES.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au **28/10/2024** sous le numéro **55240169**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.


Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 28/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Delphine STOCK
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 05 décembre 2024

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

N° 55240179

LR avec AR n° : 2C 186 544 1045 8

Monsieur HAZARD Quentin

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 17/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 8 ha 89 a 74 ca situées sur la commune de VALBOIS (parcelles Z101-14). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Monsieur HAZARD Guy.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 04/12/2024 sous le numéro 55240179, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 04/04/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Delphine STOCK
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 07 novembre 2024

Le Directeur départemental des territoires
à
Monsieur GUILLEMIN Vincent

LR avec AR n° : 2C 186 544 1067 0

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240181

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 19/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 11 ha 54 a 70 ca situées sur les communes de PAGNY SUR MEUSE 1 ha 68 a 70 ca (parcelles ZK04-86-87-88-89), REFFROY 0 ha 38 a (parcelle ZH11p) et TROUSSEY 9 ha 48 a (parcelles ZO19-20p) actuellement mises en valeur par Madame GUILLEMIN Annie.

Votre demande est dans le cadre de votre installation individuelle, sans capacité professionnelle, en reprenant l'exploitation de Madame GUILLEMIN Annie (mère).

Votre dossier, enregistré complet au **06/11/2024** sous le numéro **55240181**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 06/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Delphine STOCK
Service Économie Agricole

Bar-le-Duc, le 19 novembre 2024

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 55240184

LR avec AR n° : 2C 186 544 1063 2

COLLIGNON Romain

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 30/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 133 ha 69 a 15 ca situées sur les communes de ERIZE LA BRULEE 2 ha 41 a 70 ca (parcelle ZI14) et LES HAUTS DE CHEE 131 ha 27 a 45 ca (parcelles 203YB18-20 – 231ZA09-11p – 231ZD16 – 231ZE06-08-12-19-21-22-25-28-74-90p – 231ZH02-17-21 – 231ZI08p-34-36-42p-44-47). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Madame COLLIGNON Joëlle.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 18/11/2024 sous le numéro 55240184, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 18/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 03 décembre 2024

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

N° 55240188

LR avec AR n° : 2C 186 544 1061 8

Monsieur VIBRAC Arnaud

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 08/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1 ha 63 a 70 ca situées sur la commune de VAUCOULEURS (parcelles ZE53-54). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par l'EARL DE LA REINE DES PRES.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 05/11/2024 sous le numéro 55240188, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 05/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

BAR-LE-DUC, le 04 décembre 2024

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

N° 044202409305463-001

LR avec AR n° : 2C 186 544 1082 3

Monsieur MERCIER Olivier

Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics, le 03/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 138.1263 ha actuellement mises en valeur par l'EARL COUVREUR sur les communes de ERIZE-LA-BRULEE (55260), RAIVAL (55260). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre demande est dans le cadre de votre intégration au sein de l'EARL COUVREUR, sans apport de foncier.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 03/12/2024 .

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202409305463-001 (**55240191**), contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 03/04/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières


Karine SAUER-GUYOT

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination du demandeur : Monsieur MERCIER Olivier a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 138.1263 ha qui représente une surface pondérée¹ de 138.1263 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
55260 RAIVAL	000 ZH 29	0.1600
55260 RAIVAL	000 ZH 28	0.1630
55260 RAIVAL	176 ZI 26	4.5600
55260 RAIVAL	000 ZB 05	3.6130
55260 RAIVAL	000 ZH 27p	32.5670
55260 RAIVAL	000 ZA 23p	30.7900
55260 RAIVAL	000 ZD 73	14.2789
55260 RAIVAL	000 ZD 70	18.9704
55260 RAIVAL	000 ZD 15	6.5080
55260 RAIVAL	000 ZA 36p	1.2400
55260 RAIVAL	000 ZA 22p	0.6100
55260 RAIVAL	000 ZA 04p	19.2200
55260 ERIZE-LA-BRULEE	000 ZI 28	5.4460

¹ Surface pondérée : superficie mise en valeur toutes productions confondues, en appliquant les coefficients d'équivalence fixés dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 05 décembre 2024

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

N° 55240195

LR avec AR n° : 2C 186 544 1079 3

Monsieur VAN ELSSEN Nicolas

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 07/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 363 ha 59 a 52 ca situées sur les communes de CHARMONT (51) 15 ha 21 a 50 ca (parcelle ZK26), ERIZE LA PETITE 2 ha 74 a (parcelle YH07), NETTANCOURT 45 ha 82 a 71 ca (parcelles AA07p-38-69p – ZB12-13), NOYERS AUZECOURT 91 ha 52 a 92 ca (parcelles 019ZB16 – A54-56-58-128-129-130-131-132-133-135-136-145-146-147-177-238-239-241-242-243-244-245-246-247-248-249-503-504-505-616-617-618-619-625-632-637-644-780-783-936p-967-983 – YA05-09-19-31p-32p-33), POSSESSE (51) 174 ha 00 a 74 ca (parcelles B127-129-151-153-155 – C34-45-47-48-49-50-51-52-53-54-55-57-58-61p-85-151p-232-238p-246p-250-254-270-272-274-282-290), REMBERCOURT SOMMAISNE 17 ha 87 a 30 ca (parcelles ZH26-27-28), SAINT MARD SUR LE MONT (51) 5 ha 74 a 60 ca (parcelles W32-33-34-35-36-37-38) et SOMMEILLES 10 ha 65 a 75 ca (parcelles D147-148-766-767-772-773-776p). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par le GAEC DE MONTHIERS.

Votre demande est dans le cadre de votre installation avec les aides, sans apport de foncier, au sein du GAEC DE MONTHIERS qui sera transformé en SCEA VAN ELSSEN.

Votre dossier, enregistré complet au 08/11/2024 sous le numéro 55240195, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 08/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke extending to the right.

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 10 décembre 2024

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

N° 55240200

LR avec AR n° : 2C 186 544 1076 2

GAEC CERES

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 18/11/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 28 ha 00 a 71 ca situées sur la commune de BRILLON EN BARROIS (parcelles ZB04p-22). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par la SCEA DE LA MARLIERE.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 18/11/2024 sous le numéro 55240200, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 18/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 18 décembre 2024

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

N° 55240205

LR avec AR n° : 2C 186 544 1091 5

GAEC OMEGA

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 04/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1 ha situées sur la commune de CHEPPY (parcelle ZL70). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par vos soins.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation (régularisation).

Votre dossier, enregistré complet au 10/12/2024 sous le numéro 55240205, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 10/04/2025, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT

Metz, le 4 novembre 2024

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine BITZER
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 82 72

Réf. : DAE n° 57240075

Envoi en recommandé avec AR

Mme METZGER Manon
26 rue de l'Eglise
57810 LAGARDE

ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 4 octobre 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation par la reprise de l'exploitation de votre conjoint qui exploitait une superficie totale de **91ha52a22**, dont :

- **13ha78a02** sur la commune de **BOURDONNAY** (S.02 p.25à31+341),
- **74ha93a80** sur la commune de **LAGARDE** (S.01 p.106+107 ; S.30 p.2 ; S.33 p.19+21à25+28+29+35 ; S.34 p.3 ; S.35 p.45à48+54+55+60+61 ; S.36 p.52 ; S.41 p.4),
- **2ha80a40** sur la commune de **XURES** (S.ZA p.44).

Votre dossier enregistré complet au **18 octobre 2024** sous le numéro **57240075** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **18 février 2025**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale,
Agricole et Forestière


Sylvain RIGAUX



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 4 novembre 2024

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine BITZER
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 82 72

Réf. : DAE n° 57240076

Envoi en recommandé avec AR

M. PROTSCH Julien
6 rue Lucien Piatti
57655 BOULANGE

ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 5 septembre 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation, sans apport de foncier, dans le GAEC du TYROL qui exploite actuellement une superficie totale de **185ha15a60**, dont :

- **3ha00a29** sur la commune de **BEUVILLERS (54)** (S.A p.11 ; S.B p.49),
- **181ha91a48** sur la commune de **BOULANGE** (S.01 p.50+53 ; S.03 p.13à16+18à20+38+178+179 ; S.05 p.30+32+60+74+161+167+169+204+219+220 ; S.06 p.1 ; S.08 p.24+27+32+39+41+168+169 ; S.09 p.20+28à30+32à42+73+97 ; S.10 p.9+20à23+51+57+58 ; S.12 p.2+3+229+231 ; S.13 p.3+11+19à21+25+26+134+135 ; S.14 p.80+82+128 ; S.15 p.48+53+54+130),
- **39a10** sur la commune de **SANCY** (S.ZC p.13).

Votre dossier enregistré complet au **17 octobre 2024** sous le numéro **57240076** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **17 février 2025**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale,
Agricole et Forestière


Sylvain RIGAUX

METZ, le 26 novembre 2024

Direction Départementale des Territoires

Service Economie Rurale Agricole et Forestière (SERAF)

Monsieur GREFF Clément

Dossier suivi par Christine BITZER
ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : +33 3 87 34 82 72

Réf. : **DAE n° 57240079**
Logics n°044202410285879

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 19 novembre 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation par votre entrée dans le GAEC SAINTE CATHERINE (qui sera transformé en SCEA ou EARL) en double participation, sans apport de foncier. Vous y exploiterez des terres d'une **superficie totale de 192.9207 ha**, dont les références cadastrales sont citées ci-dessous :

Localisation des biens	Références cadastrales		Superficie objet de la demande (en ha)
	Section	N° parcelle	
GORZE	07	2, 3, 5, 6, 13, 18à20, 25, 29à31, 34, 37, 55, 59, 60, 62, 67, 71à74, 76à84, 86, 87, 90à96, 98, 100, 102à105, 108, 109, 111à116, 118à120, 122, 123, 126, 129à132	142,8525
	09	46, 48, 51, 53, 274	
	10	1, 2, 6, 8, 11, 13, 15, 18, 20, 21, 23, 25, 29, 30, 32, 35, 37, 44, 46, 48, 52, 58, 65, 69, 86, 110, 111, 114, 115, 118, 120, 122, 124, 129, 130, 133, 140, 141, 143, 145à147, 149, 152, 155, 158, 166, 168, 170, 171, 173, 177, 189, 191, 196	
	15	1, 2, 3, 96	
NOVEANT-SUR-MOSELLE	24	1, 6, 8, 9, 10, 14, 15, 18, 20, 21, 33, 38, 41, 42, 44, 46, 49, 50, 51, 53, 54, 59à61, 63à67, 70à75, 77, 79, 80, 85, 383	50,0682
	25	12, 14, 17, 19, 20, 24, 26, 153, 155, 161	
	26	179	
	27	2, 3, 5, 6, 11, 14, 22à26, 29à31, 34, 38, 41à44, 54	

Votre dossier enregistré complet au **19 novembre 2024** sous le numéro **57240079** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **19 mars 2025**, vous bénéficierez d'une **autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.232-3 du Code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale,
Agricole et Forestière,



Sylvain RIGAUX

METZ, le 03/12/2024

Direction Départementale des Territoires
Service Economie Rurale Agricole et Forestière (SERAF)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret
marie-p.poilpret@moselle.gouv.fr
Tél. : +33 3 87 34 83 11

EARL DE SORBÉY
M. BARBIER Sylvain

Réf. : **DAE n° 57240081**
Logics n°044202412026471

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 03/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sur des terres d'une **superficie totale de 21.7918 ha**, dont les références cadastrales sont citées ci-dessous :

Localisation des biens	Références cadastrales		Superficie objet de la demande (en ha)
	Section	N° parcelle	
COURCELLES-SUR-NIED	10	111	11,3299
SANRY-SUR-NIED	25	47, 48, 91, 92, 93	8,3948
SORBÉY	17	193	1,1422
	20	4	0,9249

Votre dossier enregistré complet au **03 décembre 2024** sous le numéro **57240081** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **03 avril 2025**, vous bénéficierez d'une **autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.232-3 du Code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint à la cheffe du Service Economie Rurale
Agricole et Forestière


Sylvain RIGAUX

Metz, le 9 décembre 2024

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

M. VANNESSON Christophe

Dossier suivi par Christine BITZER
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 82 72

Réf. : **DAE n° 57240082**
Logics n°044202411266380

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 26 novembre 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation sur des terres, vous appartenant, d'une superficie de **8ha14a52** situées sur la commune de **VIGNY** (S.26 p.58 et 59), actuellement mises en valeur par Monsieur Ludovic BROCARD au sein de la SCEA de St Epvre.

Votre dossier enregistré complet au **27 novembre 2024** sous le numéro **57240082**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité à la mairie de Vigny et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **27 mars 2025**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière


Sylvain RIGAUX



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 9 décembre 2024

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine BITZER
@ : ddt-contrôle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 82 72

Mme REITZ Emilie
et M. REITZ Sébastien
SCEA REITZ

Réf. : DAE n° 57240083

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 23 août 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation au sein de la SCEA REITZ, nouvellement créée, sur des terres précédemment exploitées par votre père, d'une superficie totale de **51ha75a00** dont :

- **37ha55a00** sur la commune de **BIBICHE** (S.02 p.177ppà180pp+183ppà186pp+188pp+189pp+191ppà193pp+266à269+270ppà272pp ; S.03 p.16pp+19pp+24pp+25+26pp+36pp+37pp+44ppà46pp+47à51+67pp+72pp+73à79+92+95pp ; S.D p.125ppà127pp+300+833+834+835pp+836pp+837à840pp ; S.E p.48à50+52+53+61à69+80à94+96à98+99pp+100pp+101à106+113pp+114à130+161ppà165pp+167pp+168+510+511+537à539+540pp+553pp ; S.H p.1051pp+1056pp+1057pp+1060pp+1124+1125pp+1127pp+1128pp+1129à1131+1209+1210pp),
- **6ha93a00** sur la commune de **CHEMERY-LES-DEUX** (S.06 p.22pp+23+30à36+61 ; S.07 p.36pp+37+62),
- **4ha74a00** sur la commune de **FILSTROFF** (S.A p.604à620 ; S.B p.159pp+160pp+940pp),
- **1ha34a00** sur la commune de **NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE** (S.A p.556pp),
- **90a00** sur la commune de **WALDWEISTROFF** (SA p.233à236),
- **29a00** sur la commune de **YUTZ** (S.05 p.80pp).

Votre dossier enregistré complet au **13 novembre 2024** sous le numéro **57240083**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **13 mars 2025**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière

Sylvain RIGAUX

METZ, le 9 décembre 2024

Direction Départementale des Territoires

Service Economie Rurale Agricole et Forestière (SERAF)

Dossier suivi par Christine BITZER
ddt-contrôle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : +33 3 87 34 82 72

GAEC de la PLAINE

M. et Mme APPEL Laurent et Marie-Rose

Réf. : **DAE n° 57240084**

Logics n°044202410305933

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 13 novembre 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sur des terres d'une **superficie totale de 102ha61a81**, dont les références cadastrales sont citées ci-dessous :

Localisation des biens	Références cadastrales		Superficie objet de la demande (en ha)
	Section	N° parcelle	
GONDREXANGE	54	58	0,2162
LANDANGE	02	95	102,1044
	03	15+16	
	04	2+3+4	
	05	9+11+36+37+44+45	
	06	27+42+43+44+45+58+67+69+71+73+75+77+79+81	
	07	2+3+67+71+79+83+85+86+87+89+91+93	
LORQUIN	33	24	0,1070
SAINT-GEORGES	06	183	0,1905

Votre dossier enregistré complet au **13 novembre 2024** sous le numéro **57240084** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **13 mars 2025**, vous bénéficierez d'une **autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.232-3 du Code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale,
Agricole et Forestière,



Sylvain RIGAUX

Metz, le 19 décembre 2024

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière
(SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

EARL DU CHAMP DE MARS
M. Guy GÉRARD

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret
@ : ddt-control-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 83 11

Réf. : DAE n° 57240086

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 16 décembre 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sur des terres d'une superficie de **6ha19a34** situées sur la commune de **GUEBLANGE-LES-DIEUZE** (S.04 p.47+88), précédemment mises en valeur par M. et Mme PONCE Jonathan et Laetitia.

Votre dossier enregistré complet au **16 décembre 2024** sous le numéro **57240086**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité à la mairie de Guéblange-les-Dieuze et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **16 avril 2025**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière


Sylvain RIGAUX

METZ, le 19/12/2024

Direction Départementale des Territoires

Service Economie Rurale Agricole et Forestière (SERAF)

Dossier suivi par Marie-Pierre POILPRET
marie-p.poilpret@moselle.gouv.fr
Tél. : +33 3 87 34 83 11

M. KOHLHAAS Christophe

Réf. : **DAE N° 57240087**
Logics n°044202412186750

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics, le 18/12/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation sur des terres d'une **superficie de 0.4289 ha**, dont les références cadastrales sont citées ci-dessous :

Localisation des biens	Références cadastrales			Superficie objet de la demande (en ha)
	Préfixe	Section	N° parcelle	
HALLERING	000	04	99	0,4289

Votre dossier enregistré complet au **18 décembre 2024** sous le numéro **57240087** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité à la mairie de Hallering, et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **18 avril 2025**, vous bénéficierez d'une **autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.232-3 du Code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière


Sylvain RIGAUX

Metz, le 23 décembre 2024

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière
(SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

EARL DE KRISCHINGEN
M. Fabrice COUTURIER

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 83 11

Réf. : DAE n° 57240088

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 18 décembre 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sur des terres d'une superficie de **1ha73a81** situées sur la commune de **SOLGNE** (S.32 p.65+66+67), précédemment mises en valeur par l'EARL BROUANT.

Votre dossier enregistré complet au **20 décembre 2024** sous le numéro **57240088**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité à la mairie de Solgne et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **20 avril 2025**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière

Sylvain RIGAUD



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 03 88 88 91 59
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67240055

**SCEA DU MOULIN
Mme MOSSER Brigitte
23 rue du Moulin
67600 HILSENHEIM**

PJ : liste des références cadastrales

Strasbourg, le 26 septembre 2024

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez adressé le 19 août 2024 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 75ha 04a 36ca sur les communes de Baldenheim, Bindernheim, Ebersmunster, Hilsenheim, Kogenheim, Muttersholtz, Wittisheim. Le récapitulatif est repris en annexe. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par FRANTZ Elisabeth à Hilsenheim.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 19 août 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67240055 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 19 décembre 2024**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
La Cheffe du Service Agriculture

Agnès HARDY

LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale			Surface en hectares	Nom du propriétaire	
			section		parcelle			
67240055	SCEA DU MOULIN	BALDENHEIM	section	36	parcelle	136	0,7623	FRANTZ Jean-Pierre
		Total BALDENHEIM					0,7623	
		BINDERNHEIM	section	4	parcelle	25	0,195	FRANTZ Astride
			section	6	parcelle	16	0,2247	
			section	6	parcelle	147	0,1476	FRANTZ Jean-Pierre
			section	6	parcelle	14	0,2742	
			section	6	parcelle	146	0,1476	
		section	6	parcelle	149	0,1242		
		Total BINDERNHEIM					1,1133	
		EBERSMUNSTER	section	20	parcelle	41	0,5578	ANGST Eugénie
			section	20	parcelle	42	0,6087	FRANTZ Astride
			section	22	parcelle	121	0,4352	
			section	22	parcelle	122	0,1818	FRANTZ Jean-Pierre
			section	20	parcelle	43	0,5962	
			section	20	parcelle	45	1,0663	
			section	20	parcelle	46	0,478	KELHETTER Isabelle
		Total EBERSMUNSTER					3,924	
		HILSENHEIM	section	10	parcelle	94	0,1563	AFR Hilsenheim
			section	A	parcelle	2221	6,8464	Commune de Hilsenheim
			section	5	parcelle	24	1,4641	
			section	9	parcelle	60	5,0418	
			section	9	parcelle	62	3,1466	
			section	10	parcelle	111	0,576	
			section	AN	parcelle	34	0,0531	
			section	AO	parcelle	5	0,0885	FRANTZ Astride
			section	4	parcelle	8	0,7423	
			section	4	parcelle	9	0,043	FRANTZ Elisabeth
			section	A	parcelle	1369	0,3116	
			section	4	parcelle	94	0,0668	FRANTZ Jean-Pierre
			section	4	parcelle	88	0,2	
			section	4	parcelle	89	0,32	
			section	4	parcelle	90	0,7848	
			section	4	parcelle	91	1,1045	
			section	4	parcelle	92	1,2338	
			section	4	parcelle	93	0,2676	
			section	6	parcelle	35	0,23	
			section	AN	parcelle	35	0,0653	
			section	AO	parcelle	6	0,0892	
			section	10	parcelle	19	1,9319	KREDER Sylva/ROCHELLE Myriam
			section	14	parcelle	155	0,9805	LOOS Jérôme
			section	14	parcelle	156	0,466	
			section	10	parcelle	89	1,3766	PFLEGER Sylviane
			section	10	parcelle	92	0,2796	
			section	10	parcelle	91	0,676	ROOS Marie Albertine
			section	16	parcelle	54	0,1645	
			section	16	parcelle	55	0,5992	
			section	16	parcelle	56	0,9043	
section	16	parcelle	26	0,4857	WURTZ Fernande			
section	14	parcelle	46	0,1625				

67240055	SCEA DU MOULIN	Total HILSENHEIM					30,8585	
		KOGENHEIM	section	40	parcelle	39	1,184	FRANTZ Astride
		Total KOGENHEIM					1,184	
		MUTTERSCHOLTZ	section	43	parcelle	73	0,7335	FINCK Monique/LETZGUS Nelly
			section	48	parcelle	96	0,0886	FRANTZ Jean-Pierre
			section	48	parcelle	98	0,9689	
			section	43	parcelle	142	1	WERNER Florence/BABIN Paul-Etienne/BABIN Alexandre
		Total MUTTERSCHOLTZ					2,791	
		WITTISHEIM	section	43	parcelle	86	0,1294	ADOLF Guy
			section	43	parcelle	57	0,3107	ADOLF Josiane
			section	43	parcelle	70	0,3564	CASENAVE Michel
			section	43	parcelle	71	0,1563	
			section	43	parcelle	38	1,7813	Commune de Wittisheim
			section	45	parcelle	44	0,8625	EGERMANN Jean-Pierre
			section	43	parcelle	61	0,2702	FRANTZ Jean-Pierre
			section	3	parcelle	16	0,0642	
			section	40	parcelle	157	0,1791	
			section	40	parcelle	158	0,4749	
			section	43	parcelle	40	1,645	
			section	43	parcelle	41	0,3271	
			section	43	parcelle	56	0,1944	
			section	43	parcelle	62	0,3502	
			section	43	parcelle	63	2,8418	
			section	43	parcelle	64	6,5215	
			section	43	parcelle	65	0,1527	
			section	43	parcelle	66	0,6795	
			section	43	parcelle	67	1,0096	
			section	43	parcelle	68	1,0986	
			section	43	parcelle	72	0,1695	
			section	43	parcelle	74	0,8845	
			section	43	parcelle	96	0,2217	
			section	44	parcelle	2	3,324	
			section	44	parcelle	163	1,1284	
			section	45	parcelle	45	0,1778	
section	45		parcelle	46	1,3116			
section	43		parcelle	35	0,5482			
section	43		parcelle	58	0,9668	FRANTZ Muriel		
section	43		parcelle	39	0,999	GERBER-WEIBEL		
section	43		parcelle	73	0,6264	HOFFER Richard		
section	43	parcelle	55	0,1066	LOOS Andrée			
section	3	parcelle	22	0,2096				
section	43	parcelle	69	0,6278	MOSSER Emmanuel			
section	43	parcelle	59	0,3815				
section	43	parcelle	60	0,2064				
section	44	parcelle	164	2,3292				
section	41	parcelle	84	0,7861	SCHMITT Léon			
Total WITTISHEIM					34,4105			

**PRÉFÈTE
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**
Service de l'économie agricole et forestière

Epinal, le **25 JUIN 2024**

M. ANTONOT Stéphane
Contrôle des structures
03 29 69 12 51
ddt-foncier@vosges.gouv.fr

GAEC du CHAMP ROBIN
47 route de BULT
88600 DESTORD

Lettre Recommandée avec AR : 1 A 205 067 6978 2

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé le 17/06/2024, auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 02 ha 031, parcelles A 242, A 222, A 221, A 39, A 38, A 40, A 41, A 25 à DESTORD.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 17/06/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88240076, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires,
La cheffe de service de l'Economie
Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER



PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 06/12/2024

Mme Virginie BLUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 06/12/2024 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 2,62 ha, parcelle A 358 à VIMENIL.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 06/12/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88240100, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

GAEC DU CHAMP ROBIN
47 route de Bult
88600 DESTORD

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00



PRÉFÈTE DES VOSGES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 06/12/2024

Mme Virginie BLUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 05/12/2024 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 4,34 ha, une partie de la parcelle ZB 51 et une partie de la parcelle ZB 52 à VOMECOURT-SUR-MADON.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 05/12/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88240101, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

EARL DE LA CHAPELLE
1 rue du paquis
88500 PUZIEUX

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00



PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 06/12/2024

Mme Virginie BLUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 03/12/2024 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 19,47 ha, parcelles en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 03/12/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88240102, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

SCEA DES MILLE FRUITS
La demoiselle Olichamp
88200 REMIREMONT

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

Références cadastrales des biens objet de la demande
SCEA BALLAND

Communes	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaires
DOUNOUX	X	189	0,4400	L'HUILLIER Michel
DOUNOUX	X	226	1,7020	COLIN Michel
DOUNOUX	X	255	0,9650	COLIN Michel
DOUNOUX	X	288	1,1045	COLIN Michel
DOUNOUX	X	289	0,8135	COLIN Michel
DOUNOUX	X	292	0,5995	COLIN Michel
DOUNOUX	X	299	1,0765	COLIN Michel
DOUNOUX	X	312	0,8085	COLIN Michel
DOUNOUX	X	313	0,7045	COLIN Michel
DOUNOUX	X	314	1,0630	COLIN Michel
DOUNOUX	Y	65	0,8730	COLIN Michel
DOUNOUX	Y	66	2,0625	COLIN Michel
DOUNOUX	Y	84	1,3300	MATHIEU Marguerite
URIMENIL	B	429	0,2120	COLIN Sylvie
URIMENIL	B	430	0,1098	COLIN Sylvie
URIMENIL	B	431	0,1990	BEAUDOIN Nathalie
URIMENIL	B	432	0,6805	COLIN Sylvie
URIMENIL	B	810	0,1003	BALLAND Damien
URIMENIL	B	811	0,0754	BALLAND Damien
URIMENIL	B	812	0,0877	BALLAND Damien
URIMENIL	B	817	0,3840	BALLAND Damien
URIMENIL	B	818	0,4984	BALLAND Damien
URIMENIL	B	859	0,1056	COLIN Sylvie
URIMENIL	B	861	0,3440	COLIN Sylvie
URIMENIL	B	862	0,2464	COLIN Sylvie
URIMENIL	B	1009	0,3448	COLIN Sylvie
URIMENIL	B	1011	0,2025	COLIN Sylvie
URIMENIL	b	1112	0,1023	BEAUDOIN Nathalie
URIMENIL	B	1162	0,0340	COLIN Sylvie
URIMENIL	C	966	0,2526	PERNOT Nicole
URIMENIL	C	1102	0,4040	PERNOT Nicole
URIMENIL	C	1216	0,2225	PERNOT Nicole
URIMENIL	C	1217	0,2440	PERNOT Nicole
URIMENIL	C	1409	0,6640	PERNOT Nicole
URIMENIL	C	1533	0,4120	PERNOT Nicole
			19,4683	



PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 14/01/2025

Mme Virginie BUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR :

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 28/11/2024 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 205 ha 73, parcelles en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 28/11/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88240126, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière



Isabelle ANNESSER

GAEC HENRIOT
350 rue du docteur Gueniot
88320 TIGNECOURT

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

Récapitulatif des parcelles demandées

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siège (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
70210	PASSAVANT-LA-ROCHERE	000 0C 272 (*)		Oui	0.4415			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
70210	PASSAVANT-LA-ROCHERE	000 0C 273 (*)		Oui	1.8567			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
70210	PASSAVANT-LA-ROCHERE	000 0C 274 (*)		Oui	0.3083			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
70210	PASSAVANT-LA-ROCHERE	000 0C 275 (*)		Oui	3.2720			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88320	SERECOURT	000 0D 426 (*)		Oui	1.0650			Autres productions végétales	SONNET YVES	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 0A 159 (*)		Oui	0.4578			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZD 24 (*)	J	Oui	1.0153			Autres productions végétales	POTHIER BERNARD	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZD 24 (*)	K	Oui	2.0307			Autres productions végétales	POTHIER BERNARD	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZE 32 (*)		Oui	0.1010			Autres productions végétales	FRANCOIS ALAIN	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZE 33 (*)	J	Oui	0.3600			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZE 33 (*)	K	Oui	0.3600			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZE 37 (*)	J	Oui	0.2020			Autres productions végétales	COMMUNE DE TIGNECOURT	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZE 37 (*)	K	Oui	0.2020			Autres productions végétales	COMMUNE DE TIGNECOURT	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZE 41 (*)	J	Oui	1.7860			Autres productions végétales	FRANCOIS ALAIN	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZE 41 (*)	K	Oui	0.8930			Autres productions végétales	FRANCOIS ALAIN	EARL FRANCOIS

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siège (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88320	TIGNECOURT	000 ZE 48 (*)		Oui	0.5320			Autres productions végétales	POTHIER BERNARD	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZE 51 (*)	J	Oui	0.6130			Autres productions végétales	POTHIER BERNARD	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZE 51 (*)	K	Oui	0.6130			Autres productions végétales	POTHIER BERNARD	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZE 58 (*)		Oui	0.4760			Autres productions végétales	GASCARD ANDRÉ	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZE 60 (*)	J	Oui	1.8110			Autres productions végétales	GASCARD ANDRÉ	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZE 60 (*)	K	Oui	1.8110			Autres productions végétales	GASCARD ANDRÉ	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZH 22 (*)		Oui	0.8980			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZH 24 (*)		Oui	1.2240			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZH 25 (*)		Oui	0.1500			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZH 26 (*)		Oui	1.1420			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZH 3 (*)	J	Oui	1.7100			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZH 3 (*)	K	Oui	1.7100			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZH 30 (*)	J	Oui	0.5613			Autres productions végétales	THOUVENOT JEAN	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZH 30 (*)	K	Oui	0.2807			Autres productions végétales	THOUVENOT JEAN	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZH 32 (*)	J	Oui	4.4640			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZH 32 (*)	K	Oui	0.3000			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siege (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88320	TIGNECOURT	000 ZH 34 (*)	J	Oui	1.5120			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZH 34 (*)	K	Oui	0.3000			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZH 35 (*)		Oui	1.0100			Autres productions végétales	FRANCOIS CHRISTIAN	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZH 36 (*)	J	Oui	1.8500			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZH 36 (*)	K	Oui	0.3000			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZH 37 (*)	J	Oui	0.4820			Autres productions végétales	SONNET ROBERT	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZH 37 (*)	K	Oui	0.4820			Autres productions végétales	SONNET ROBERT	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 27 (*)	J	Oui	2.1780			Autres productions végétales	RACLE ALINE	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 27 (*)	K	Oui	0.3000			Autres productions végétales	RACLE ALINE	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 27 (*)	L	Oui	0.1000			Autres productions végétales	RACLE ALINE	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 30 (*)		Oui	2.0660			Autres productions végétales	SPREDER MARIE-THERESE	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 31 (*)	J	Oui	1.5400			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 31 (*)	K	Oui	0.7700			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 31 (*)	L	Oui	0.7700			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 36 (*)	J	Oui	0.2525			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 36 (*)	K	Oui	0.7575			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siege (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88320	TIGNECOURT	000 ZI 37 (*)	J	Oui	1.1968			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 38 (*)		Oui	5.2400			Autres productions végétales	SONNET YVES	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 39 (*)		Oui	0.0160			Autres productions végétales	SONNET YVES	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 4 (*)		Oui	0.7180			Autres productions végétales	BRETON ALAIN	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 43 (*)	J	Oui	0.5467			Autres productions végétales	SONNET YVES	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 43 (*)	K	Oui	0.2733			Autres productions végétales	SONNET YVES	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 44 (*)	J	Oui	0.1147			Autres productions végétales	SONNET YVES	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 44 (*)	K	Oui	0.0573			Autres productions végétales	SONNET YVES	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 45 (*)	J	Oui	0.6314			Autres productions végétales	SONNET YVES	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 45 (*)	K	Oui	0.3156			Autres productions végétales	SONNET YVES	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 46 (*)	J	Oui	0.0993			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 46 (*)	K	Oui	0.0497			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 47 (*)	J	Oui	2.0100			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 47 (*)	K	Oui	0.1700			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 48 (*)		Oui	0.4400			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 55 (*)		Oui	0.0160			Autres productions végétales	SONNET YVES	EARL FRANCOIS

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siege (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88320	TIGNECOURT	000 ZI 67 (*)	J	Oui	1.4000			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 67 (*)	K	Oui	0.5000			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 69 (*)	J	Oui	0.4500			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 69 (*)	K	Oui	0.5000			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 7 (*)		Oui	0.2160			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 79 (*)	J	Oui	0.7960			Autres productions végétales	FRANCOIS CHRISTIAN	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 79 (*)	K	Oui	0.5000			Autres productions végétales	FRANCOIS CHRISTIAN	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 8 (*)		Oui	0.2900			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 80 (*)	J	Oui	2.2120			Autres productions végétales	FRANCOIS CHRISTIAN	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 80 (*)	K	Oui	0.5000			Autres productions végétales	FRANCOIS CHRISTIAN	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 81 (*)	J	Oui	0.6620			Autres productions végétales	THEVENIN GILLES	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 81 (*)	K	Oui	0.1000			Autres productions végétales	THEVENIN GILLES	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZI 82 (*)		Oui	1.4870			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZK 11 (*)	J	Oui	2.2120			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZK 11 (*)	K	Oui	0.2000			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZK 15 (*)		Oui	0.5200			Autres productions végétales	FRANCOIS ALAIN	EARL FRANCOIS

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siège (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88320	TIGNECOURT	000 ZK 16 (*)	J	Oui	7.5405			Autres productions végétales	FRANCOIS ALAIN	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZK 16 (*)	K	Oui	2.5135			Autres productions végétales	FRANCOIS ALAIN	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZK 18 (*)		Oui	1.7760			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZK 32 (*)		Oui	1.5780			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZK 34 (*)		Oui	1.6140			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZK 35 (*)		Oui	0.8000			Autres productions végétales	COMMUNE DE TIGNECOURT	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZK 41 (*)	J	Oui	0.6773			Autres productions végétales	RACLE ALINE	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZK 41 (*)	K	Oui	0.3387			Autres productions végétales	RACLE ALINE	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZK 42 (*)	J	Oui	0.4413			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZK 42 (*)	K	Oui	0.8827			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZK 47 (*)		Oui	0.1260			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZK 51 (*)		Oui	0.1450			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZK 52 (*)		Oui	0.1360			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZK 53 (*)		Oui	0.1780			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZK 54 (*)		Oui	0.2257			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZK 55 (*)		Oui	0.1325			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siege (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88320	TIGNECOURT	000 ZK 56 (*)		Oui	0.1110			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZK 6 (*)		Oui	1.1550			Autres productions végétales	DESTRIGNEVILLE PASCAL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZK 7 (*)	J	Oui	2.3820			Autres productions végétales	DESTRIGNEVILLE VIVIANE	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZK 7 (*)	K	Oui	0.4000			Autres productions végétales	DESTRIGNEVILLE VIVIANE	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZK 87 (*)	J	Oui	2.7693			Autres productions végétales	COMMUNE DE TIGNECOURT	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZK 88 (*)	J	Oui	0.6787			Autres productions végétales	COMMUNE DE TIGNECOURT	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZK 88 (*)	K	Oui	0.1968			Autres productions végétales	COMMUNE DE TIGNECOURT	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZK 9 (*)		Oui	0.0520			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 10 (*)	J	Oui	2.4800			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 10 (*)	K	Oui	0.2000			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 112 (*)		Oui	3.4380			Autres productions végétales	DESTRIGNEVILLE PASCAL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 12 (*)		Oui	1.1280			Autres productions végétales	DROUILLY FRANCIS	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 13 (*)		Oui	0.4540			Autres productions végétales	DROUILLY FRANCIS	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 14 (*)		Oui	1.4320			Autres productions végétales	DROUILLY GILLES	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 18 (*)		Oui	0.4880			Autres productions végétales	COMMUNE DE TIGNECOURT	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 2 (*)	J	Oui	0.6933			Autres productions végétales	FRANCOIS ALAIN	EARL FRANCOIS

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siege (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88320	TIGNECOURT	000 ZL 2 (*)	K	Oui	1.3867			Autres productions végétales	FRANCOIS ALAIN	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 20 (*)		Oui	0.5440			Autres productions végétales	LARCHE GISELE	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 30 (*)		Oui	2.0000			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 31 (*)	J	Oui	3.0000			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 31 (*)	K	Oui	0.4900			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 32 (*)	J	Oui	2.1100			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 32 (*)	K	Oui	0.2000			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 40 (*)	K	Oui	1.1940			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 46 (*)	K	Oui	1.4900			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 46 (*)	L	Oui	0.2000			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 47 (*)		Oui	0.1450			Autres productions végétales	FRANCOIS GUY	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 49 (*)		Oui	0.2640			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 50 (*)		Oui	0.1600			Autres productions végétales	FRANCOIS ALAIN	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 51 (*)		Oui	0.2700			Autres productions végétales	FRANCOIS ALAIN	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 52 (*)	J	Oui	0.7480			Autres productions végétales	THOMAS NICOLE	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 52 (*)	K	Oui	0.7480			Autres productions végétales	THOMAS NICOLE	EARL FRANCOIS

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siège (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88320	TIGNECOURT	000 ZL 52 (*)	L	Oui	0.7480			Autres productions végétales	THOMAS NICOLE	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 53 (*)		Oui	0.8100			Autres productions végétales	HUMBLOT ANNE-MARIE	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 62 (*)	J	Oui	2.3250			Autres productions végétales	GASCARD ANDRÉ	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 64 (*)	J	Oui	0.4715			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 64 (*)	K	Oui	0.4715			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 66 (*)	J	Oui	0.2040			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 66 (*)	K	Oui	0.1020			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 67 (*)	J	Oui	1.8600			Autres productions végétales	FRANCOIS GUY	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 67 (*)	K	Oui	0.6200			Autres productions végétales	FRANCOIS GUY	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 67 (*)	L	Oui	0.3000			Autres productions végétales	FRANCOIS GUY	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 68 (*)	J	Oui	1.6093			Autres productions végétales	SONNET ROBERT	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 68 (*)	K	Oui	0.8047			Autres productions végétales	SONNET ROBERT	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 69 (*)	J	Oui	2.1093			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 69 (*)	K	Oui	1.0547			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 70 (*)	J	Oui	0.2260			Autres productions végétales	FRANCOIS ALAIN	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 70 (*)	K	Oui	0.1000			Autres productions végétales	FRANCOIS ALAIN	EARL FRANCOIS

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siege (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88320	TIGNECOURT	000 ZL 72 (*)		Oui	1.9000			Autres productions végétales	POTIER JEAN-PIERRE	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 73 (*)		Oui	0.2960			Autres productions végétales	SONNET YVES	EARL FRANCOIS
88320	TIGNECOURT	000 ZL 74 (*)		Oui	0.6190			Autres productions végétales	POTIER EDITH	EARL FRANCOIS
88410	MARTINVELLE	000 0A 175 (*)		Oui	0.0250			Autres productions végétales	MAIRIE DE MARTINVELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0A 176 (*)		Oui	0.1580			Autres productions végétales	MAIRIE DE MARTINVELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0A 177 (*)		Oui	0.4621			Autres productions végétales	MAIRIE DE MARTINVELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0A 281 (*)		Oui	0.5000			Autres productions végétales	PREVOT JACQUES	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0A 286 (*)		Oui	0.9100			Autres productions végétales	PREVOT JACQUES	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0A 287 (*)		Oui	0.7400			Autres productions végétales	PREVOT JACQUES	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0A 343 (*)		Oui	0.2920			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0A 43 (*)		Oui	0.3145			Autres productions végétales	PREVOT JACQUES	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0B 273 (*)		Oui	0.0300			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0B 409 (*)		Oui	0.1017			Autres productions végétales	PREVOT JACQUES	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0C 103 (*)		Oui	0.1670			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0C 111 (*)		Oui	0.1130			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0C 114 (*)		Oui	0.2603			Autres productions végétales	PREVOT JACQUES	THIERY JOEL JACQUES

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siège (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88410	MARTINVELLE	000 0C 159 (*)		Oui	0.3860			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0C 19 (*)		Oui	0.2710			Autres productions végétales	PREVOT JACQUES	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0C 23 (*)		Oui	0.0063			Autres productions végétales	OLIVIER PIERRE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0C 265 (*)		Oui	0.6240			Autres productions végétales	THIERY FABIEN	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0C 51 (*)		Oui	0.8073			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0D 114 (*)		Oui	0.6100			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0D 135 (*)		Oui	4.5900			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0D 146 (*)		Oui	0.0190			Autres productions végétales	MAIRIE DE MARTINVELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0D 149 (*)		Oui	0.4695			Autres productions végétales	MAIRIE DE MARTINVELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0D 150 (*)		Oui	0.1873			Autres productions végétales	MAIRIE DE MARTINVELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0D 252 (*)		Oui	0.2360			Autres productions végétales	THIERY FABIEN	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0D 253 (*)		Oui	0.1673			Autres productions végétales	THIERY FABIEN	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0D 262 (*)		Oui	0.1950			Autres productions végétales	PREVOT JACQUES	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0D 29 (*)		Oui	0.5080			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0D 31 (*)		Oui	0.5580			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0D 34 (*)		Oui	0.3695			Autres productions végétales	PIGACHE COLETTE	THIERY JOEL JACQUES

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siege (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88410	MARTINVELLE	000 OD 421 (*)		Oui	0.4360			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 OD 422 (*)		Oui	0.3980			Autres productions végétales	THIERY HERVÉ	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 OD 424 (*)		Oui	0.2350			Autres productions végétales	OLIVIER PIERRE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 OD 427 (*)		Oui	0.2343			Autres productions végétales	JUNG EDWIGE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 OD 466 (*)		Oui	0.1880			Autres productions végétales	OLIVIER PIERRE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 OD 489 (*)		Oui	1.1610			Autres productions végétales	OLIVIER PIERRE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 OD 490 (*)		Oui	0.3140			Autres productions végétales	MAIRIE DE MARTINVELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 OD 505 (*)		Oui	0.5795			Autres productions végétales	OLIVIER PIERRE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 OD 511 (*)		Oui	0.1230			Autres productions végétales	THIERY CHRISTIAN	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 OD 514 (*)		Oui	0.3360			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 OD 515 (*)		Oui	4.2290			Autres productions végétales	THIERY CHRISTIAN	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 OD 516 (*)		Oui	0.5810			Autres productions végétales	THIERY CHRISTIAN	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 OD 538 (*)		Oui	0.0580			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 OD 558 (*)		Oui	0.2590			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 OD 593 (*)		Oui	0.2070			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 OD 595 (*)		Oui	0.3280			Autres productions végétales	THIERY FABIEN	THIERY JOEL JACQUES

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siège (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88410	MARTINVELLE	000 0D 678 (*)		Oui	0.6060			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0D 685 (*)		Oui	0.2005			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0D 686 (*)		Oui	0.2135			Autres productions végétales	MAIRIE DE MARTINVELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0D 688 (*)		Oui	0.2470			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0D 689 (*)		Oui	0.1640			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0D 690 (*)		Oui	0.1350			Autres productions végétales	THIERY FABIEN	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0D 691 (*)		Oui	0.5280			Autres productions végétales	PIGACHE COLETTE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0D 692 (*)		Oui	0.4890			Autres productions végétales	THIERY FABIEN	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0D 693 (*)		Oui	0.2800			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0D 696 (*)		Oui	0.4320			Autres productions végétales	THIERY FABIEN	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0D 699 (*)		Oui	0.1818			Autres productions végétales	OLIVIER PIERRE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0D 7 (*)		Oui	1.0800			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0D 790 (*)		Oui	0.0516			Autres productions végétales	THIERY FABIEN	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0D 86 (*)		Oui	0.1680			Autres productions végétales	MAIRIE DE MARTINVELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0D 87 (*)		Oui	0.1713			Autres productions végétales	MAIRIE DE MARTINVELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 0D 879 (*)		Oui	0.4070			Autres productions végétales	MAIRIE DE MARTINVELLE	THIERY JOEL JACQUES

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siège (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88410	MARTINVELLE	000 OD 880 (*)		Oui	0.2737			Autres productions végétales	MAIRIE DE MARTINVELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 OD 882 (*)		Oui	0.1285			Autres productions végétales	MAIRIE DE MARTINVELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 OD 884 (*)		Oui	0.1076			Autres productions végétales	MAIRIE DE MARTINVELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 OD 888 (*)		Oui	0.0089			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 OD 89 (*)		Oui	0.1630			Autres productions végétales	DELEMONTEY ARLETTE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 OD 90 (*)		Oui	0.1120			Autres productions végétales	MOREL GUY	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 OD 904 (*)		Oui	0.5554			Autres productions végétales	FERDINAND JEAN-PAUL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 OD 97 (*)		Oui	0.7200			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 AC 10 (*)		Oui	0.3230			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 AC 54 (*)		Oui	0.1155			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 AD 100 (*)		Oui	1.2950			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 AD 101 (*)		Oui	0.7260			Autres productions végétales	MOREL GUY	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 AD 102 (*)		Oui	0.1790			Autres productions végétales	MOREL GUY	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 AD 105 (*)		Oui	1.0520			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 AD 106 (*)		Oui	0.3302			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 AD 107 (*)		Oui	0.5600			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siege (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88410	MARTINVELLE	000 AD 109 (*)		Oui	0,0400			Autres productions végétales	DELEMONTEY ARLETTE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 AD 121 (*)		Oui	0,2989			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 AD 76 (*)		Oui	0,0830			Autres productions végétales	MAIRIE DE MARTINVELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 AD 77 (*)		Oui	1,4150			Autres productions végétales	MAIRIE DE MARTINVELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 AD 91 (*)		Oui	0,2380			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 AD 92 (*)		Oui	0,1180			Autres productions végétales	DELEMONTEY ARLETTE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 AD 93 (*)		Oui	0,1087			Autres productions végétales	DELEMONTEY ARLETTE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 AD 98 (*)		Oui	0,2380			Autres productions végétales	DELEMONTEY ARLETTE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 AD 99 (*)		Oui	0,1893			Autres productions végétales	DELEMONTEY ARLETTE	THIERY JOEL JACQUES
88410	MARTINVELLE	000 ZA 10 (*)		Oui	0,7168			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AC 100 (*)		Oui	1,4318			Autres productions végétales	JUNG EDWIGE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AC 119 (*)		Oui	0,4185			Autres productions végétales	JUNG EDWIGE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AC 121 (*)		Oui	0,2310			Autres productions végétales	JUNG EDWIGE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AC 130 (*)		Oui	0,3940			Autres productions végétales	JUNG EDWIGE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AC 153 (*)		Oui	0,1356			Autres productions végétales	ROUSSEL GUY	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AC 186 (*)		Oui	0,2900			Autres productions végétales	ROUSSEL GUY	THIERY JOEL JACQUES

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siege (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88410	REGNEVELLE	000 AC 46 (*)		Oui	0.8590			Autres productions végétales	THIERY HERVE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AC 47 (*)		Oui	0.4300			Autres productions végétales	ROUSSEL GUY	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AD 123 (*)		Oui	0.1250			Autres productions végétales	MONNE ISABELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AD 124 (*)		Oui	0.4020			Autres productions végétales	MONNE ISABELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AD 125 (*)		Oui	0.3990			Autres productions végétales	MONNE ISABELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AD 174 (*)		Oui	0.7250			Autres productions végétales	MONNE ISABELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AD 218 (*)		Oui	0.1660			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AD 229 (*)		Oui	0.2000			Autres productions végétales	MONNE ISABELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AE 111 (*)		Oui	0.4616			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AE 112 (*)		Oui	0.0785			Autres productions végétales	THIERY JOEL	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AE 201 (*)		Oui	0.2950			Autres productions végétales	JUNG EDWIGE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AE 203 (*)		Oui	0.1640			Autres productions végétales	JUNG EDWIGE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AE 236 (*)		Oui	0.1569			Autres productions végétales	JUNG EDWIGE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AE 41 (*)		Oui	0.0323			Autres productions végétales	THIERY HERVE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AH 111 (*)		Oui	0.1258			Autres productions végétales	JUNG EDWIGE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AH 121 (*)		Oui	0.0414			Autres productions végétales	JUNG EDWIGE	THIERY JOEL JACQUES

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siège (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88410	REGNEVELLE	000 AH 141 (*)		Oui	0.1230			Autres productions végétales	JUNG EDWIGE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AH 144 (*)		Oui	0.3043			Autres productions végétales	JUNG EDWIGE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AH 175 (*)		Oui	0.1580			Autres productions végétales	THIERY HERVÉ	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AH 238 (*)		Oui	0.2030			Autres productions végétales	MONNE ISABELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AH 247 (*)		Oui	0.3029			Autres productions végétales	JUNG EDWIGE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AH 253 (*)		Oui	0.1206			Autres productions végétales	THIERY HERVÉ	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AH 272 (*)		Oui	0.1943			Autres productions végétales	THIERY HERVÉ	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AH 30 (*)		Oui	0.1110			Autres productions végétales	MONNE ISABELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AH 349 (*)		Oui	0.2340			Autres productions végétales	JUNG EDWIGE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AH 48 (*)		Oui	0.6866			Autres productions végétales	MONNE ISABELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AH 5 (*)		Oui	0.1310			Autres productions végétales	MONNE ISABELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AH 70 (*)		Oui	0.5200			Autres productions végétales	MONNE ISABELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AH 89 (*)		Oui	1.0780			Autres productions végétales	MONNE ISABELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AI 12 (*)		Oui	0.3760			Autres productions végétales	MONNE ISABELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AI 126 (*)		Oui	0.0429			Autres productions végétales	THIERY HERVÉ	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AI 22 (*)		Oui	0.1060			Autres productions végétales	MONNE ISABELLE	THIERY JOEL JACQUES

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siege (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88410	REGNEVELLE	000 AI 340 (*)		Oui	0.1105			Autres productions végétales	THIERY HERVÉ	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AI 349 (*)		Oui	0.2295			Autres productions végétales	JUNG EDWIGE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AI 383 (*)	J	Oui	0.2480			Autres productions végétales	JUNG EDWIGE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AI 383 (*)	K	Oui	0.1240			Autres productions végétales	JUNG EDWIGE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AI 436 (*)		Oui	0.3120			Autres productions végétales	MONNE ISABELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AI 463 (*)		Oui	0.3150			Autres productions végétales	MONNE ISABELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AI 465 (*)		Oui	0.0280			Autres productions végétales	MONNE ISABELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AI 77 (*)		Oui	0.1915			Autres productions végétales	MONNE ISABELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AI 78 (*)		Oui	0.4180			Autres productions végétales	THIERY HERVÉ	THIERY JOEL JACQUES
88410	REGNEVELLE	000 AI 82 (*)		Oui	0.1400			Autres productions végétales	MONNE ISABELLE	THIERY JOEL JACQUES
88410	SAINT-JULIEN	000 ZB 271 (*)		Oui	0.9660			Autres productions végétales	LARCHE GISELE	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 14 (*)	J	Oui	0.6675			Autres productions végétales	RACLE ALINE	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 14 (*)	K	Oui	0.6675			Autres productions végétales	RACLE ALINE	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 15 (*)	J	Oui	0.6820			Autres productions végétales	RACLE ELISABETH	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 15 (*)	K	Oui	0.6820			Autres productions végétales	RACLE ELISABETH	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 16 (*)	J	Oui	0.5075			Autres productions végétales	POTHIER BERNARD	EARL FRANCOIS

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siege (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 16 (*)	K	Oui	0.5075			Autres productions végétales	POTHIER BERNARD	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 17 (*)	J	Oui	0.2360			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 17 (*)	K	Oui	0.2360			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 18 (*)	J	Oui	0.2050			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 18 (*)	K	Oui	0.2050			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 19 (*)	J	Oui	0.3075			Autres productions végétales	BRETON ALAIN	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 19 (*)	K	Oui	0.3075			Autres productions végétales	BRETON ALAIN	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 2 (*)		Oui	0.3160			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 20 (*)	J	Oui	0.2500			Autres productions végétales	BRETON ALAIN	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 20 (*)	K	Oui	0.2500			Autres productions végétales	BRETON ALAIN	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 3 (*)		Oui	0.6120			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 33 (*)	J	Oui	0.1220			Autres productions végétales	BRETON ALAIN	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 33 (*)	K	Oui	0.1220			Autres productions végétales	BRETON ALAIN	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 34 (*)	J	Oui	0.1550			Autres productions végétales	BRETON ALAIN	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 34 (*)	K	Oui	0.1550			Autres productions végétales	BRETON ALAIN	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 35 (*)	J	Oui	0.1045			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siege (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 35 (*)	K	Oui	0.1045			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 36 (*)	J	Oui	0.1200			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 36 (*)	K	Oui	0.1200			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 37 (*)	J	Oui	0.2605			Autres productions végétales	POTHIER BERNARD	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 37 (*)	K	Oui	0.2605			Autres productions végétales	POTHIER BERNARD	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 38 (*)	J	Oui	0.3480			Autres productions végétales	RACLE ELISABETH	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 38 (*)	K	Oui	0.3480			Autres productions végétales	RACLE ELISABETH	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 39 (*)	J	Oui	0.3475			Autres productions végétales	RACLE ALINE	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 39 (*)	K	Oui	0.3475			Autres productions végétales	RACLE ALINE	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 4 (*)		Oui	0.6920			Autres productions végétales	FRANCOIS RACHEL	EARL FRANCOIS
88410	SAINT-JULIEN	000 ZC 5 (*)		Oui	0.2680			Autres productions végétales	THOUVENOT JOSETTE	EARL FRANCOIS

* Données cadastrales issues des données foncières retraitées par le Cerema - source DGALN DGFIP - millésime 2022